JOURNALDES DEBATS

DU PARLEMENT DE LA RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

No 8-2011

Séance

du mercredi 22 juin 2011

Présidence : André Burri, président du Parlement

Secrétariat : Jean-Baptiste Maître, secrétaire du Parlement

Ordre du jour :

- 1. Communications
- 2. Questions orales
- 3. Election d'un juge permanent au Tribunal cantonal
- Rapport du Gouvernement sur la reconstitution de l'unité du Jura
- Allocution de Monsieur Jean-Charles Luperto, président du Parlement de la Communauté française de Belgique Wallonie-Bruxelles
- Postulat no 304
 Sensibilisation aux formations techniques. Michel Choffat (PDC)
- 27. Résolution no 140Mobilité et plan de travail : à la Confédération de montrer

l'exemple! Damien Lachat (UDC)

(La séance est ouverte à 8.30 heures en présence de 60 députés et des observateurs de Moutier et de Sorvilier.)

1. Communications

Le président : Madame et Messieurs les Ministres, Mesdames et Messieurs les Députés, Mesdames et Messieurs, je déclare ouverte la session parlementaire du 22 juin 2011 et commence par le point 1 de l'ordre du jour : les communications.

Au nom du Parlement, je présente nos sincères condoléances à Monsieur le ministre Philippe Receveur pour le décès de son beau-papa, M. Pierre Hoffmeyer, et je présente également nos sincères condoléances à la famille de feu Monsieur Georges Hennet qui fut un constituant de la République et canton du Jura.

En mon nom personnel et au nom de ma famille, je tiens à vous remercier pour les nombreux messages de sympathie adressés lors du décès de mon beau-papa, M. André Willemin, grand-papa de notre députée Maëlle Willemin.

Nous avons le plaisir aujourd'hui d'accueillir dans les tribunes M. Ibrahim Makoli, ministre de la diaspora de la République du Kosovo, et ses collaborateurs en visite dans le Jura. Au nom du Parlement jurassien, je vous souhaite la bienvenue dans le canton du Jura. (Applaudissements.)

Je vous rappelle que Monsieur Jean-Charles Luperto, président du Parlement de la Communauté française de Belgique et député-maire de Sambreville, accompagné de M. Christian Daubie, secrétaire général du Parlement de la Communauté française de Belgique, et de M. Xavier Baeselen, futur secrétaire dudit Parlement, nous feront l'honneur de nous rejoindre vers 9h15 pour participer à notre séance et y prendre la parole.

Je vous annonce que les points 17, 19 et 25 de l'ordre du jour sont renvoyés et que nous avons prévu de siéger, en veille de fête, jusqu'à environ 17h15.

Enfin, je vous rappelle qu'il faut s'inscrire auprès du secrétaire du Parlement pour les interventions concernant les comptes. Nous passons maintenant au point 2 de l'ordre du jour, avec les questions orales.

2. Questions orales

Requalification des demandeurs d'emploi permettant d'obtenir un CFC

M. Jean-Pierre Petignat (CS-POP): La loi cantonale en faveur des demandeurs d'emploi prévoit le financement d'une initiation en entreprise en vue d'un emploi. Le 40 % du salaire est remboursé à l'employeur durant six mois. C'est déjà positif mais insuffisant. La durée de formation est beaucoup trop courte pour acquérir de bonnes et nouvelles compétences professionnelles.

Le patronat se plaint de manquer de main-d'œuvre qualifiée pour justifier en permanence les bienfaits de la libre-circulation avec l'engagement de frontaliers.

Afin de favoriser la formation professionnelle des chômeurs, l'Etat ne devrait-il pas, en collaboration avec les entreprises, mettre en place des dispositions-cadres en vue de permettre à des demandeurs d'emploi de bénéficier d'une formation reconnue, qui devrait déboucher sur l'obtention d'un CFC ?

La requalification des chômeurs passe par l'apprentissage. La législation cantonale devrait être adaptée en conséquence. J'aimerais connaître le point de vue du Gouvernement concernant cette proposition.

M. Michel Probst, ministre de l'Economie : Vous avez raison, Monsieur le Député, c'est par les acquis, c'est par la formation que les demandeurs d'emploi, que les chômeurs pourront le plus facilement se réinsérer.

Ainsi, les mesures du marché du travail de la loi sur l'assurance chômage offrent, vous l'avez rappelé, la possibilité à une catégorie d'assurés de bénéficier d'allocations de formation et ainsi d'obtenir une formation de niveau CFC avec un soutien financier.

Il est possible, pour une personne inscrite à l'ORP, de commencer un apprentissage durant la période de chômage. Il est vrai, sans revenir sur ce que vous avez évoqué s'agissant des possibilités d'obtenir un salaire, que plusieurs conditions doivent être remplies pour pouvoir bénéficier d'un soutien financier.

Les exigences pour suivre une formation de type CFC étant relativement élevées, une majorité de demandeurs d'emploi jurassiens n'y ont pas accès. Ces personnes peuvent suivre une mesure au sein de l'Espace Formation-Emploi Jura EFEJ, qui est à même de leur offrir une formation de base ainsi qu'un perfectionnement. Je tiens à rappeler – nous aurons l'occasion d'en discuter – que le projet EFEJ+ et les développements prévus dans ce cadre permettront la mise en place facilitée de formations modulaires pouvant aboutir à l'obtention d'un CFC ou en proposant également des compléments de formation dans le cadre de la validation d'acquis et, ce, en collaboration avec les entreprises.

Pour les personnes en fin de droit, la loi sur les mesures cantonales en faveur des demandes d'emploi — nous en avons déjà également parlé mais je tiens ici à le répéter — ne propose pas actuellement cette possibilité. Mais une révision de cette loi sera entreprise afin d'améliorer les possibilités d'obtention d'un CFC pour des chômeurs.

M. Jean-Pierre Petignat (CS-POP): Je suis satisfait.

Utilisation du fonds d'urgence de l'aide sociale

M. Damien Lachat (UDC): Les assistants sociaux du service social régional ont la charge de soutenir, entre autres, des personnes en état de faiblesse ou ne pouvant subvenir à leurs besoins. Pour chaque personne, un budget est établi dans le but d'assurer le minimum vital et de payer les factures courantes. Une petite somme servant d'argent de poche est même dégagée pour des dépenses personnelles et des loisirs.

Malgré la précarité financière des personnes et les finances limitées de l'Etat, les assistants sociaux jonglent avec les sous pour permettre à ces personnes de pouvoir s'autoriser parfois quelques petites vacances.

Ceci étant, j'ai été grandement surpris d'apprendre qu'une personne au bénéfice de l'aide sociale s'est vu accorder deux mois de vacances en Asie, à Singapour pour être exact. Comme la personne ne pouvait financer le voyage, et malgré le fait que les normes actuelles ne le permettent pas, l'argent pour cette dépense a été puisé dans le fonds d'urgence. Le comble est que l'aval a été donné par le chef de l'Action sociale lui-même, soumis à quelques pressions de la part de l'usager, contre l'avis du service social et contre celui des assistants sociaux.

D'un autre côté, on apprend qu'une autre personne à laquelle il manquait 120 francs pour s'acheter un nouveau matelas, ce dont elle avait grand besoin, s'est vu opposer un refus catégorique d'aide alors que le fonds d'urgence est en principe mis en place pour ce genre de situation.

Je constate donc une utilisation anarchique de ce fonds, en désaccord total avec les règles mises en place. Selon les faits exposés, il semblerait que le chef de l'Action sociale peut décider, selon son bon vouloir, de puiser dans ce fonds.

J'en viens donc à mes questions :

- Le chef de l'Action sociale peut-il utiliser ce fonds à son bon vouloir?
- Prenant en compte la situation décrite ci-dessus, le Gouvernement ne craint-il pas un précédent ?
- De manière générale, le Gouvernement trouve-t-il normal d'envoyer une personne deux mois à l'autre bout du monde avec de l'argent public alors que de nombreux Jurassiens qui travaillent ne peuvent pas se payer de vacances ?

M. Michel Thentz, ministre des Affaires sociales: Le canton du Jura a la chance de connaître un taux d'aide sociale inférieur au taux suisse, qui est d'à peu près 3 %; dans le Jura, on est à 1,9 %, ce qui est réjouissant. On se rend compte que dans le Jura le tissu social et familial maintient hors de l'eau un maximum de personnes. Cependant, j'avoue ne pas connaître, par leur petit nom (si vous me permettez l'expression), toutes les personnes qui ont fait des demandes à l'aide sociale. Par conséquent, je ne connais pas le cas auguel vous faites allusion ici.

Par conséquent, il me paraît logique que vous preniez directement langue avec le chef du Service de l'action sociale, histoire d'avoir une réponse à vos questions qui, d'un cas particulier, partent sur la généralité. Effectivement, il est souvent question de fraude et d'abus de l'aide sociale. J'aimerais juste m'y arrêter quelques secondes ici puisque c'est une discussion que l'on entend volontiers et c'est un détail qui a évidemment suscité mon intérêt. J'ai par conséquent pris des informations de ce côté-là - comment évite-t-on, dans le Jura, les éventuels abus à l'aide sociale? - pour me rendre compte que le filet de sécurité est quand même extrêmement bien organisé puisque pas moins de deux paires d'yeux contrôlent chaque demande d'aide sociale : d'une part au service social régional (donc à Delémont, à Porrentruy ou au Noirmont) dans un premier temps et, dans un deuxième temps, au Service de l'action sociale, une deuxième paire d'yeux contrôle chaque demande. Et tout ceci dans un petit canton comme le nôtre où tout le monde pratiquement se connaît, ceci fait qu'on a un maximum de possibilités d'éviter tout abus à l'aide sociale.

Donc, je suis convaincu que des abus dans notre Canton sont pratiquement impossibles. Ceci dit, et là je reviens sur votre cas particulier, je ne le connais pas et je vous suggère de prendre langue directement avec moi en fin de séance et nous irons discuter avec le chef du Service de l'action sociale.

M. Damien Lachat (UDC): Je suis partiellement satisfait.

Dysfonctionnements à l'UHMP et protocole de sortie des patients

M. Yves Gigon (PDC): Après une question écrite et une motion traitant des dysfonctionnements à l'unité hospitalière médico-psychologique à Delémont (plus communément appelée UHMP), je me sens obligé d'intervenir encore une fois aujourd'hui car il y a danger et urgence!

Les interventions précédentes faisaient référence plus particulièrement à des patients hospitalisés en privation de liberté pour des problèmes liés à l'alcool ou à la drogue notamment. Ce qui me fait penser qu'un alcoolique hospitalisé pour son problème d'alcool était plus en sécurité dans une distillerie qu'à l'UHMP!

Ici, c'est une fille de 25 ans qui est entrée en mai en crise à l'UHMP. Elle souffrait de crise d'angoisse, d'anorexie, d'addiction aux médicaments, de dépression et avec des envies suicidaires. Après 10 jours, pendant lesquels elle n'a vu que rarement un médecin et n'avait aucune occupation, l'UHMP a décidé qu'elle pouvait sortir, sur sa demande, malgré les suppliques intenses des parents de la garder. Ils considéraient qu'elle n'était pas prête. Que nenni ! Le médecin de l'UHMP l'autorise à sortir, avec une ordonnance comprenant une longue liste de médicaments, sans avoir été au préalable en lien avec son médecin traitant.

Trois jours après, elle appelle à l'aide ses parents suite à une prise importante de médicaments, dans un état dépressif et suicidaire important. Le samedi, elle est à nouveau hospitalisée dans un état de zombi.

Une nouvelle situation qui démontre à l'évidence que les sorties à l'UHMP ne sont pas suffisamment préparées, que les proches et les parents ne sont pas suffisamment écoutés et qu'il y a véritablement un danger. Oui, Monsieur le Ministre, il y a véritablement un danger et il y a urgence!

Ma question est la suivante : que pense faire le Gouvernement pour agir en urgence afin qu'une telle situation ne se reproduise plus ?

M. Michel Thentz, ministre de la Santé : A nouveau, on fait allusion, comme dans la question précédente, à un cas particulier.

Dans le domaine de la santé, c'est vrai que la psychiatrie est un domaine très particulier. Lorsque l'on ressort de l'hôpital pour une affection de type non psychiatrique, lorsqu'on se casse une jambe par exemple, le suivi est relativement faible. On se remet gentiment chez soi. On retourne de temps en temps pour faire l'une ou l'autre vérification. Ce n'est pas forcément le cas dans le cadre de la psychiatrie, qui est une problématique extrêmement complexe. Et, donc, le suivi à la sortie de l'hôpital est important car des rechutes peuvent être fréquentes.

Je comprends bien évidemment la problématique à laquelle vous faites allusion. Chaque cas particulier en psychiatrie est un cas délicat. Nous devons mettre en œuvre tout ce qu'il faut pour accompagner les personnes atteintes dans leur santé psychique.

Effectivement, vous avez déposé une motion (la motion 1011), qui doit nous permettre de répondre à un certain nombre d'attentes par rapport à l'UHMP.

J'aimerais juste à nouveau rappeler que, de ce côté-là et du côté de la psychiatrie jurassienne, une étude a été faite récemment, dont le rapport a été rendu et qu'à l'heure actuelle, la psychiatrie jurassienne va partir dans un processus de réadaptation, de refonte selon le terme utilisé. Par conséquent, des mesures urgentes ne pourront pas être prises tant que deux à trois modifications n'auront pas été mises en œuvre. Mais réagir dans l'urgence pour prendre des décisions intermédiaires, dont on ne pourra pas juger la portée, sans avoir pris des décisions globales ne me paraît pas complètement approprié.

Ceci dit, et une fois de plus, je souhaiterais rappeler ici qu'il existe une commission des droits des patients, qui permet aux patients ou aux proches de ceux-ci de s'adresser à l'hôpital et d'avoir un intermédiaire entre lui et le personnel hospitalier, les médecins et les personnes qui suivent les personnes qui sont hospitalisées. Il faut donc utiliser les compétences de la commission des droits des patients, présidée par le président du Parlement. Il existe des médiatrices qui peuvent faire ce travail d'interface entre le patient et l'hôpital et il faut véritablement utiliser ces possibilités-là.

M. Yves Gigon (PDC): Je ne suis pas satisfait.

Diminution des versements de la Banque nationale suisse aux cantons

M. Loïc Dobler (PS): En date du 16 juin dernier, la Banque nationale suisse a fait le point sur sa politique monétaire lors d'une conférence de presse. Cette dernière a été l'occasion d'annoncer que la BNS maintiendrait son taux directeur au niveau actuel. La banque centrale craint en effet un renforcement supplémentaire du franc en cas d'augmentation des différents taux.

Toujours lors de cette conférence de presse, la BNS a rappelé qu'elle avait acquis pour plus de 200 milliards de devises étrangères. Etant donné l'évolution de ces dernières, notamment l'euro, les pertes annoncées s'avèrent conséquentes.

Si la question pouvait déjà se poser il y a de cela quelques mois, il semble aujourd'hui difficile d'imaginer que la BNS continue à distribuer des bénéfices aux cantons compte tenu de sa situation.

Pourtant, les montants versés sont conséquents et la situation risque de s'avérer compliquée pour plusieurs cantons dans le cas où l'hypothèse d'une diminution, voire d'une suppression, des montants versés venait à s'avérer correcte.

Aussi, le Gouvernement peut-il nous indiquer quelle est sa vision quant à cette problématique potentielle et, surtout, quelles mesures il compte mettre en place dans le cas où le canton du Jura ne recevrait plus des montants semblables aux années antérieures ? D'avance, je remercie le Gouvernement de sa réponse.

M. Charles Juillard, ministre des Finances: A ce stade, Monsieur le Député, le Gouvernement jurassien est dans le brouillard. C'est-à-dire que, pour l'élaboration du budget 2012, nous ne savons pas encore ce que nous pourrons budgétiser au titre de ce versement de la Banque nationale. Probablement pas les 15 millions que nous avons touchés ces dernières années mais de là à mettre zéro, nous restons optimistes pour pouvoir trouver un terrain d'entente entre ces deux montants.

Il s'agit aujourd'hui de mener des discussions entre d'une part la Confédération et les cantons et d'autre part la Banque nationale pour rediscuter de l'accord qui avait été passé en son temps.

Je rappelle que cet accord, auquel le Jura n'avait pas souscrit parce qu'il était issu d'une solution médiane suite notamment à une deuxième vente d'or excédentaire de la BNS qui avait rapporté un montant considérable (15 milliards notamment, part des cantons). Le canton du Jura aurait souhaité que la Banque nationale procède à une distribution unique comme elle l'avait fait lors de la première vente excédentaire. Les autres cantons — tous les autres cantons — ont préféré voir lisser dans le temps la distribution de ces montants.

Aujourd'hui, voilà, une fois de plus, le Jura avait raison. C'est rageant de constater qu'après coup, nous avions une fois de plus raison dans la politique financière menée notamment par la Confédération et certains cantons. Mais il faut vivre avec cette situation et, aujourd'hui, je suis incapable de vous dire quel est le montant que nous allons mettre au budget.

Et même si je le savais, je ne vous le dirais pas aujour-d'hui, Monsieur le Député, parce que nous sommes en négociations avec la BNS et nous craignons qu'elle retarde l'entrée en négociations afin justement de pouvoir recenser ce que les cantons auront mis dans leur budget et s'accrocher à ces montants budgétés. Et, ça, nous ne voulons pas le communiquer. Nous avons unanimement — les responsables des finances cantonaux — refusé de répondre à des journalistes qui nous posaient ces mêmes questions parce que, dans une phase de négociations, on ne va pas dévoiler les conditions de la négociation et les limites que nous nous sommes fixées dans ce cadre-là.

Donc, il faut attendre encore un petit peu. Evidemment que le budget 2012 comprendra un montant mais, aujourd'hui, je ne peux pas vous dire encore quel sera ce montant.

M. Loïc Dobler (PS): Je suis satisfait.

Amélioration de la signalisation du pont de Miécourt

M. Alain Lachat (PLR): Dans le cadre du réaménagement de la traversée du village de Miécourt, le pont sur l'Allaine a été reconstruit et le tracé routier corrigé.

Ce virage à 90 degrés est maintenant connu des usagers habituels mais l'est moins des automobilistes ou motocyclistes occasionnels ainsi que des chauffeurs étrangers. Régulièrement, des véhicules sont surpris par ce virage à angle droit, ce qui provoque freinage et hésitation pour les usagers, spécialement pour les automobilistes venant d'Alle. J'en ai pour preuve que, jeudi dernier, étant personnellement présent, une camionnette allemande n'a pas du tout ralenti et a traversé le virage en passant tout droit jusque sur la place de l'école. Je n'ose imaginer, à quelques secondes

près, le choc avec la petite voiture arrivant correctement depuis Charmoille.

Avant qu'un accident grave, voire très grave, ne se produise à cet endroit, n'est-il pas possible de faire poser, sur proposition de la commission de signalisation, un signal avancé le long de la rivière ou un marquage au sol adéquat afin d'informer les usagers sur la dangerosité du passage du pont de l'Allaine. Je remercie le Gouvernement pour sa réponse.

M. Philippe Receveur, ministre de l'Equipement: Le pont sur l'Allaine à Miécourt a été construit récemment. C'est en 2006 qu'il a été installé, refait sous sa forme actuelle. Et la traversée de Miécourt, ce pont en particulier, ont fait l'objet de subventions fédérales parce que, vous le savez ou je vous l'apprends, le village de Miécourt figure dans l'inventaire des sites construits à protéger en Suisse, cet inventaire qu'on appelle ISOS.

Alors, quand sa construction a eu lieu, il a été exigé une certaine sobriété pour cet ouvrage d'art pour restreindre, dans les limites du possible, le caractère routier, en insistant plutôt sur l'aspect place de village. C'est ça qui a été voulu dans le cadre de la réfection de cette partie de la route. Et c'est vrai qu'on ne trouve pas des bords de route conventionnels mais plutôt une géométrie à angle droit — vous l'avez rappelé, cet endroit est particulier — qui montre à l'automobiliste ou qui devrait lui montrer qu'il traverse plutôt une place de village et que, par conséquent, il doit adapter sa vitesse.

C'est vrai que votre question nous interpelle. Elle n'est pas la première information de ce genre qui nous revient de sorte que la commission cantonale de signalisation est saisie maintenant pour examiner plus avant ce site et voir dans quelle mesure, précisément, un genre de signalisation avancée ou de marquage au sol ne pourrait pas répondre à cet enjeu : diminuer les risques tout en restant dans le cadre des dispositions fédérales sur la signalisation routière d'une part mais aussi et surtout des dispositions fédérales relatives à la protection des sites.

M. Alain Lachat (PLR): Je suis satisfait.

Facturation aux patients devant séjourner dans les couloirs de l'hôpital

M. Frédéric Lovis (PCSI): Lors de ma question orale du mois d'avril dernier, je n'avais pas obtenu de réponse concernant la facturation des personnes passant la nuit dans les couloirs de l'hôpital par manque de place.

Après discussions avec le ministre concerné, j'ai pu obtenir la réponse suivante : les personnes assurées en chambre privée ou demi-privée sont facturées comme si elles avaient passé une nuit en chambre commune. Pour les personnes assurées en chambre commune, elles sont également facturées en... chambre commune !

Pour le PCSI, cette situation n'est pas socialement correcte et, encore une fois, les plus mal lotis ne sont pas les plus taxés dans ce cas mais les moins remboursés!

Mes questions:

- Comment le Gouvernement juge-t-il cette situation ?
- Et entend-il réagir pour diminuer la facture aux personnes assurées en chambre commune et qui ne bénéficient pas de leurs totales prestations?

Je remercie le Gouvernement de sa réponse.

M. Michel Thentz, ministre de la Santé: Monsieur le député Lovis, vous revenez effectivement sur une des deux questions que vous aviez posées dans votre question orale du mois dernier et, effectivement, j'avais omis de répondre à une partie de celles-ci. Nous avons pu échanger sur le sujet et vous avez eu la deuxième partie de la réponse, visiblement qui ne vous satisfait pas.

Si je poursuis votre raisonnement, les personnes qui, d'aventure, passeraient un ou deux jours dans un couloir d'hôpital, il faudrait qu'elles aient, si elles sont en chambre commune, un tarif particulier. Donc, par conséquent, vous nous amèneriez, par votre raisonnement, à officialiser une pratique qui n'est pas souhaitable. Effectivement, et nous le savons toutes et tous ici, ça n'est quelque chose que d'événementiel, de rare et qui n'est pas - je l'avais déjà dit à cette tribune - typique de notre Hôpital du Jura, qui est le fait que chaque hôpital doit, au-delà de s'occuper du patient, assurer sa pérennité financière et donc assurer un maximum d'utilisation de ses lits. Et c'est ce que je vous expliquais il y a un mois, nous nous devons, pour être en particulier reconnus par les assurances et donc que chacun de nos lits soit remboursé (si j'ose dire), nous nous devons d'avoir un taux d'utilisation le plus haut possible. Et, parfois, temporairement, il peut arriver que l'une ou l'autre personne passe un ou deux jours dans un couloir.

Ça n'est pas, une fois de plus, typique de l'Hôpital du Jura. Je vous suggère d'aller discuter avec d'autres hôpitaux en Suisse. Les hôpitaux sont «pressés» (si j'ose dire) et doivent impérativement amortir chaque lit, amortir chaque chambre et il se peut que parfois, sur 2-3 jours, il y ait un problème.

Mais ne nous demandez pas, effectivement, d'officialiser par un tarif «couloir» cet usage-là.

M. Frédéric Lovis (PCSI): Je ne suis pas satisfait.

Autocritique suite au désaveu des services cantonaux sur le projet «Safetycar»

M. Hubert Godat (VERTS): La presse locale nous a appris il y a quelques semaines que le promoteur du projet «Safetycar» à Vendlincourt jetait définitivement l'éponge, trois mois après l'acceptation par le Tribunal fédéral du recours des opposants.

La décision du Tribunal fédéral se fonde sur les déterminations de différents offices fédéraux (de l'agriculture, du développement territorial et de l'environnement). Tous ces offices mettent en évidence, je cite, «des erreurs d'appréciation», «des omissions», parfois «des argumentations en partie fallacieuses», et, à titres divers, aussi bien le Tribunal cantonal jurassien que différents services du Canton en prennent pour leur grade (sans oublier les promoteurs bien sûr)!

C'était un désaveu clair, massif, de nos autorités politiques et judiciaires sur cette question. Sans doute, tout le monde a le droit de se tromper et seul celui qui n'entreprend rien est à l'abri de l'erreur. Mais il faut tirer les leçons de ses erreurs; un courageux exercice d'introspection et d'autocritique, dût-il froisser l'ego, est salutaire et témoigne de sagesse humaine et politique. «Errare humanum est», «perseverare...» (j'hésite à prononcer ce mot dans notre canton ca-

tholique!).

D'où ma question au Gouvernement : a-t-il fait, à la lumière des considérants du Tribunal fédéral, une analyse à froid de son engagement très déterminé, pour ne pas dire têtu, en faveur de ce projet contesté et désormais défunt ? Peut-il nous livrer, de cette analyse, la substantifique moelle ?

Je remercie par avance le Gouvernement de sa réponse.

M. Philippe Receveur, ministre de l'Environnement et de l'Equipement : Oui. La réponse est oui.

Je voudrais quand même simplement préciser une chose. Vous vous y entendez pour nous brosser le tableau d'une situation que la justice fédérale a considérée comme non correcte au regard du droit fédéral. Au-delà de l'image, au-delà du verbe haut, il y a une situation juridique sur laquelle je profite quand même de m'appesantir quelques secondes parce que je pense que ça peut vous intéresser.

Ce qui s'est passé dans le cadre de cette affaire, nous étions en présence d'un projet reconnu d'intérêt public par l'Etat jurassien. Le Tribunal fédéral, dans le cadre du recours dont il a été saisi, a finalement posé comme une obligation impérative le fait qu'une réalisation de cette dimension, d'un impact interrégional aussi appuyé que celui-ci, devait obligatoirement faire l'objet d'une inscription préalable au plan directeur. Il n'était question de rien d'autre, Monsieur le Député. Et la planification retenue sous ce qu'on appelle la forme du plan spécial n'a pas récolté autant de critiques que vous semblez l'avoir compris.

Ceci dit, il faut rappeler aussi que cette jurisprudence du Tribunal fédéral est nouvelle pour les cantons romands et que les aménagistes romands, les départements romands des Travaux publics ont pris acte, avec un certain étonnement mais aussi beaucoup d'intérêt, de cette décision, qui va infléchir leurs positions futures.

Donc, oui, nous allons bien entendu tenir compte de cette jurisprudence et en faire application pour les cas futurs

M. Hubert Godat (VERTS): Je suis très partiellement satisfait.

Le président : Monsieur le député Hubert Godat est partiellement satisfait, la forme intermédiaire n'existant pas.

Encouragement des chômeurs à chercher des emplois hors de Suisse

M. Thomas Stettler (UDC): Lorsqu'une personne au chômage arrive en fin de droit aux prestations, la caisse de chômage de la République et Canton du Jura remet une feuille d'information aux personnes concernées.

Cette feuille décrit entre autres la marche à suivre pour retrouver un emploi. Les services cantonaux n'ont pas réinventé la roue dans ce courrier étant donné qu'ils ont copié mot pour mot les conseils de la Confédération. Enfin presque... Pour une raison qui m'échappe, ils ont fait disparaître la phrase qui suggérait aux chômeurs de prendre contact avec des agences de placement privées qui, elles, ne coûtent rien au Canton et sont bien plus performantes dans ce domaine que les ORP!

Le Gouvernement pourra certainement nous informer des raisons de cette stratégie, que le groupe UDC qualifie de maladroite.

Je ne peux par contre me retenir de vous citer ici une phrase du texte précité, qui frise l'hypocrisie. Chômeurs, écoutez bien : «Si vous faites preuve de mobilité, il vaut la peine de rechercher un emploi dans les banques de données de nos pays voisins. Le réseau européen EURES vous offre sur son portail central environ 1 million d'emplois. Peutêtre y trouverez-vous celui qui vous convient».

Je traduis cette phrase en jurassien : «Si vous êtes d'accord de faire trois heures de route, prêt à gagner trois fois moins, vous trouverez un million d'emplois dans un pays qui a trois fois plus de chômeurs que le Jura! Eh, ça vaut la peine!!» Et, pour être complet, on aurait encore pu ajouter : «Si vous croyez en ces paroles, vous êtes trois fois plus bête que ce qu'on aurait pu penser!» (*Rires.*)

Sachant que 6'000 frontaliers viennent chaque jour travailler dans le Jura, l'UDC considère ce message totalement irréaliste.

Je prie le Gouvernement d'expliquer ces propos qui, au lieu de motiver, ne font qu'agrandir le désespoir des personnes sans emploi. Je remercie le Gouvernement de sa réponse.

M. Michel Probst, ministre de l'Economie : Je vous répondrai, Monsieur le Député, avec beaucoup moins de fougue.

Il est vrai, vous avez raison sur un point, c'est qu'il s'agit pour nous – et le Gouvernement le fait – de contribuer à aider toutes les personnes qui sont en difficultés. Vous savez très bien que les mesures ciblées et efficaces qui ont été mises en place par le Gouvernement atteignent leurs objectifs puisqu'un grand nombre de personnes, aujourd'hui, sont placées dans des programmes d'occupation. Grâce à la conjoncture et donc à la bonne marche des affaires, que nous souhaitons voir se développer même si nous sommes évidemment tributaires des aspects géopolitiques et de l'économie globalisée en général, nous constatons que le chômage baisse à 3,1 aujourd'hui, donc très proche de la moyenne suisse.

Mais il est vrai que derrière les chiffres – et je l'ai souvent dit – il y a des personnes et c'est elles qui restent au centre de nos préoccupations.

Maintenant, je m'étonne que vous puissiez porter des récriminations aux ORP qui reprennent des instructions données par la Confédération. Est-ce que vous auriez souhaité que l'on dise l'inverse de ce que la loi sur l'assurance chômage mentionne ? Je ne le pense pas.

J'ai déjà eu l'occasion de dire, lors de la dernière séance du Parlement, qu'il existe un programme fédéral, dont vous avez mentionné le nom, je le rappelle, EURES, dont le responsable est localisé à Bâle et qui informe les demandeurs d'emploi, les chômeurs s'agissant des possibilités qui sont offertes à l'extérieur de notre pays, et cela bien entendu si ces personnes le souhaitent. C'est un programme fédéral et je vous ai dit par ailleurs que, même s'il est mentionné, il est extrêmement peu utilisé, même pratiquement pas utilisé.

Mais croyez bien que nous continuons bien entendu à porter nos actions sur des mesures d'insertion, et nous parlerons encore cet après-midi d'EFEJ+ – je n'en fais pas une fixation mais c'est quand même une réalité – de requalification des demandeurs d'emploi, des chômeurs pour qu'ils puissent trouver un emploi chez nous et non pas à l'extérieur.

Maintenant, je tiens, pour terminer, à vous dire qu'il ne s'agit pas ici de stigmatiser continuellement les frontaliers. Vous mentionnez le nombre de 6'000. Nous en avons 5'400. Vous me direz qu'il n'y a pas grande différence... mais tout de même. Mais j'aimerais quand même vous dire que de stigmatiser les choses à ce point-là n'est pas non plus la bonne solution, même si nous espérons que nos entreprises – et nous leur disons – engagent principalement des personnes indigènes.

M. Thomas Stettler (UDC): Je ne suis pas satisfait.

Ouverture du tronçon A16 Boncourt-Bure et transit du trafic poids lourds en Basse-Allaine

M. Paul Froidevaux (PDC): Avec l'ouverture du tronçon A16 Boncourt–Bure, annoncée pour le 11 novembre prochain, c'est une étape très importante avant la finalisation du projet autoroutier qui traversera de part en part le territoire cantonal

Pour les habitants de la Basse-Allaine, c'est aussi l'espoir de pouvoir respirer et aspirer à davantage de calme et de tranquillité, principalement avec la disparition du trafic poids lourds.

C'est tout du moins ce qui avait été compris par la population de cette région, notamment après que le Parlement ait accepté un crédit de 530'000 francs en vue de l'aménagement d'un tronçon routier comprenant un giratoire à l'entrée est de Fahy.

Or, le «QJ», dans son article du 27 mai sous le titre «Un bout d'autoroute en plus, entre Boncourt et Bure, pour la Saint-Martin», a davantage généré de doutes qu'il n'a apporté de certitudes quant à l'assurance de voir le trafic poids lourds quitter définitivement la route de la Basse-Allaine pour emprunter le nouveau tronçon autoroutier.

Le Gouvernement peut-il nous confirmer les propos qu'il avait tenus à cette même tribune lors du Parlement du mois d'avril, à savoir qu'il entreprendrait le nécessaire afin que le nouveau tronçon autoroutier devienne l'itinéraire suivi par les poids lourds, et qu'a-t-il entrepris à ce jour dans ce sens ? Je remercie le Gouvernement de sa réponse.

M. Philippe Receveur, ministre de l'Equipement : Oui, le tronçon A16 entre Boncourt et Bure sera bien ouvert au trafic le 11 novembre prochain.

Nous pouvons nous réjouir de cette avancée dans la construction de la Transjurane, de même que les habitants de Basse-Allaine qui verront une diminution du trafic sur la route cantonale Boncourt–Porrentruy.

La signalisation autoroutière qui sera mise en place, décidée par la Confédération, donc avalisée par l'Office fédéral des routes, guidera très clairement tout le trafic en provenance de France sur l'autoroute Boncourt–Bure, puis en direction de Fahy et Courtedoux jusqu'à la jonction de Porrentruy-Ouest de l'A16. Cette signalisation touchera tant le trafic qui entre en Suisse par la plate-forme douanière que celui qui franchit la frontière à l'ancienne douane de Boncourt.

Quant au trafic en provenance de Porrentruy et en direction de Boncourt, il sera également guidé par la signalisation

autoroutière pour utiliser l'itinéraire prévu de Porrentruy-Ouest à la jonction de Bure en passant par Courtedoux et Fahy, en attendant l'ouverture complète de l'A16 en Ajoie dans trois ans.

Les entreprises qui proposent des services de guidage de trafic par GPS ont été informées des ouvertures de tronçon A16. Nous devons, nous pouvons je crois, leur faire confiance pour la mise à jour des services proposés dès lors que l'information est bel et bien répercutée par nos soins.

Mais il faut admettre quand même que nous ne sommes pas en mesure de maîtriser tous les impondérables. Tout ce que je vous expose ici est du ressort de l'incitation. La marge d'intervention du canton du Jura reste relativement limitée dans le domaine autoroutier et la question qui se pose ici est celle du moyen légal d'interdire le trafic poids lourds sur des tronçons de routes cantonales qui desservent plusieurs localités, comme c'est le cas en Basse-Allaine. La commission cantonale de signalisation, nos juristes, planchent sur cette hypothèse; ils y travaillent. Je dois dire que les signaux que nous avons pu enregistrer jusqu'à aujourd'hui sur le terrain juridique ne nous rendent pas franchement très enthousiastes puisque la possibilité légale de fermer totalement au trafic poids lourds une zone comme celleci, qui est au fond à destination de plusieurs localités, semble éminemment problématique. Mais nous ne renonçons pas à l'étude de cette hypothèse. Nous ferons en sorte que la situation offerte, tant aux habitants de Basse-Allaine qu'aux usagers de la route, soit la meilleure possible à partir de l'ouverture de ce tronçon.

M. Paul Froidevaux (PDC): Je suis satisfait.

Implantation de la manufacture horlogère Cartier dans le Jura

Mme Marcelle Lüchinger (PLR): Des informations circulent depuis quelques mois sur l'arrivée de «Cartier horlogerie» dans le Jura. Ces informations sont-elles sérieuses? Le Département de l'Economie est-il au courant de cette implantation? Si oui, a-t-il participé aux négociations? Je remercie le Gouvernement de sa réponse.

M. Michel Probst, ministre de l'Economie : Le Département de l'Economie entretient, Madame la Députée, des contacts étroits avec la manufacture horlogère Cartier à La Chaux-de-Fonds depuis le début de cette année.

Effectivement, il semble que des bruits courent. Enfin, un bruit, en général, c'est ainsi qu'il se développe. Cette entreprise souhaite développer une entreprise lui appartenant et sise à Glovelier, en l'occurrence Cregon-Femco SA, spécialisée dans l'étampage et la fabrication d'outils.

La manufacture Cartier a identifié plusieurs endroits dans le Jura, mais également hors du Jura, susceptibles d'accueillir le développement de Cregon-Femco. Le choix s'est finalement porté sur le site de Glovelier avec l'achat imminent d'une très importante parcelle dans la zone d'activités de la Haute-Sorne.

Le Département de l'Economie, la Promotion économique, auxquels j'adjoins bien entendu le Syndicat intercommunal de la ZAM, ont participé à l'accompagnement de ce projet parce que ce qui nous importe, c'est que cette entreprise puisse continuer à se développer sur territoire cantonal.

C'est donc une très bonne nouvelle pour l'économie jurassienne, pour le maintien des emplois dans le Canton et le renforcement de notre pôle de compétences en horlogerie. Le Gouvernement jurassien s'en réjouit vivement.

La qualité et la disponibilité de la main-d'œuvre jurassienne, les contacts et relations établis et entretenus par les différents partenaires que j'ai cités ont été des éléments importants dans le choix de la localisation.

Voilà, Madame la Députée, ce que je suis en mesure de pouvoir vous dire à mon niveau.

Mme Marcelle Lüchinger (PLR): Je suis satisfaite.

Etude de la Confédération sur son implication dans la presse écrite ignorant les médias jurassiens

M. David Eray (PCSI): Dernièrement, la Confédération a commandé une étude pour redéfinir son implication dans la presse. En effet, l'acheminement des journaux coûte 50 millions par année à La Poste et la Confédération cherche à trouver une solution à cette situation.

Les résultats de l'étude : un dossier de 700 pages pour un coût de 420'000 francs.

Aucun titre de notre région n'y figure : ni «L'Impartial», ni «Le Journal du Jura», ni «Le Quotidien jurassien», ni «Le Franc-Montagnard». Ren di to !

Si cette étude sert de base aux décisions du Conseil fédéral, alors c'est grave. Notre presse régionale, avec toute sa diversité, est en danger.

La publication de cette étude a suscité de vives réactions et une entrevue a été demandée au Conseil fédéral par les rédacteurs des plus grands médias écrits de Suisse romande.

La diversité médiatique et la pérennité de nos médias écrits étant importantes à mes yeux, je pose au Gouvernement la question suivante : le Gouvernement est-il intervenu auprès du Conseil fédéral suite à la publication de l'étude, étude qui ignore totalement le Jura et ses médias régionaux ?

Par avance, je remercie le Gouvernement de sa réponse.

M. Philippe Receveur, président du Gouvernement : Ah, je dois bien le dire, on partage tout à fait votre avis sur le caractère éminemment étonnant de cette étude, pour utiliser un adjectif approprié.

Nous avons vu que, dans certaines régions de Suisse, les titres les plus importants sont complètement oubliés. Le Jura n'y figure pas et je dois vous dire que, quand on voit le résultat final, je pense finalement que c'est peut-être une chance de ne pas avoir été associé ou de ne pas avoir été le sujet même de cette étude qui, de l'avis même de ses auteurs, (je cite ici la personne responsable de l'étude), n'est pas une étude scientifique. Voilà, on est édifié à ce sujet.

On a compris la démarche que sous-tendait cette étude mais surtout compris aussi que l'Office fédéral de la communication et le Conseil fédéral ne vont pas s'appuyer sur ce document pour prendre leurs décisions et je pense que c'est là l'élément le plus important.

Donc, si, dans un premier temps, le Gouvernement était un petit peu dans l'idée qu'une réaction devait s'imposer, à voir le torrent de réactions des milieux autorisés, on considère qu'on n'y apportera rien de plus et on est persuadé aujourd'hui que tout le monde a compris que cette étude ne vaut finalement pas grand-chose, même si elle a coûté très cher.

Donc, on n'entend pas forcément voler au secours de la victoire, considérant que c'est sur la base de toutes autres considérations qu'il s'agira que les décisions soient prises sur le plan fédéral, ce que le Conseil fédéral nous semble avoir bel et bien compris.

M. David Eray (PCSI): Je suis satisfait.

Programme de sensibilisation des enfants par rapport à la crainte de l'inconnu

M. Maurice Jobin (PDC): Les enfants des écoles enfantines et des premières années primaires sont très influençables et très vulnérables.

Comment un enfant doit-il réagir à des interpellations ou des démarches provenant de personnes inconnues de son cercle familier ? A ce sujet, les parents ont bien un rôle éducatif. Pas suffisant. Une démarche devrait être faite par les enseignantes et les enseignants.

Ma question : existe-t-il un programme de sensibilisation, à disposition du corps enseignant, à l'adresse des élèves s'agissant d'approches par des inconnus sur le chemin de l'école, dans les endroits récréatifs, dans les parcs publics, dans la vie de tous les jours ? Je remercie le Gouvernement de sa réponse.

Mme Elisabeth Baume-Schneider, ministre de la Formation : Monsieur le député Jobin nous permet d'aborder une question très sensible, à savoir la sensibilisation des enfants par rapport à la crainte de l'inconnu. Mais je me dois aussi d'indiquer très rapidement que, dans les comportements à risques, on le sait au niveau des statistiques, le danger ne vient pas que de l'inconnu sur la route ou de celui qu'on ne connaît pas. On l'observe, notamment dans tout ce qui a trait à l'intégrité physique, psychologique et sexuelle, que des comportements non seulement à risques mais déstructurants pour l'enfant se passent dans le milieu familial ou dans le milieu proche. Donc, peut-être juste me permettre d'indiquer que ça peut être l'inconnu sur le chemin mais ça peut aussi être la marraine, le parrain ou quelqu'un qu'on connaît, dont on ne se méfie pas du tout en termes de comportement inadéquat.

Pour revenir plus précisément à la question, oui, il existe un programme de sensibilisation dans le cadre de l'éducation à la santé en général. Au niveau de l'école primaire, c'est dans le cadre de l'EGS que les enseignantes et les enseignants y font référence. Au niveau de l'école enfantine, il y a des discussions au sujet de comment avoir confiance en soi-même, ne pas faire confiance à n'importe qui qu'on ne connaît pas. Et plus précisément dans le cadre des leçons d'éducation sexuelle, en première année d'école enfantine, ce sont les parents qui sont invités à une soirée et on les rend attentifs à ces questions et, en deuxième année d'école enfantine, un animateur ou une animatrice est en classe avec l'enseignant, de même qu'en première année primaire, pour discuter de ces questions. Donc, là, c'est plus sur la question de l'intégrité corporelle et notamment pour prévenir, disons-le très clairement, les abus sexuels ou les comportements à risques.

Au niveau de la loi scolaire et de l'ordonnance, il est clair que l'école s'occupe en priorité d'instruction et d'éducation de manière solidaire avec la famille, avec les parents, et de manière subsidiaire.

Maintenant, je me suis dit qu'on pourrait imaginer un petit fascicule à distribuer ou un même document parce que vous vous souvenez peut-être que, lorsqu'il y a eu tous ces problèmes graves avec les chiens dangereux, il y a eu une petite brochure qui a été distribuée dans les écoles et autres. Donc, on pourrait se poser la question de mettre à disposition des enseignantes et enseignants un document parce que, maintenant, on a les informations mais elles sont distillées soit dans le plan d'études romand, soit dans différents documents. Donc, c'est une question qui pourra être examinée s'il y a l'opportunité ou non de faire un document particulier, sachant aussi que la meilleure des informations, elle est donnée lorsque l'enfant a soit une information de son entourage, ou qu'il y a eu une information dans la presse ou autres; ça ne sert à rien, dès la première enfantine, d'instiller chez les enfants la peur, sachant aussi qu'on est une région - et on peut s'en réjouir - d'ailleurs c'est démontré au niveau des statistiques, la plus sûre de Suisse.

Donc, on va vérifier l'opportunité d'avoir un petit document de référence pour les enseignants mais, oui, les programmes de prévention existent mais pas tout le temps au même moment dans tout le Jura.

M. Maurice Jobin (PDC): Je suis satisfait.

Formation raccourcie d'assistants socio-éducatifs en option généraliste ou spécialiste

M. Michel Choffat (PDC): En août 2010 débutait une formation raccourcie d'ASE (assistant socio-éducatif), en deux ans plutôt qu'en trois ans, pour des personnes travaillant dans des institutions sociales et/ou médicales du Canton.

Une convention était signée entre les partenaires, soit la personne en formation, l'Ecole des métiers de la santé et du social et l'employeur.

Un contrat d'apprentissage était également signé par les trois partenaires. Ce contrat spécifiait que la formation déboucherait sur la profession d'ASE, orientation «généraliste»

Or, il y a quelque temps, lesdites personnes en formation recevaient un courrier les invitant à signer un avenant au contrat d'apprentissage, qui spécifiait cette fois : «Les parties contractantes conviennent de modifier le contrat d'apprentissage d'assistant socio-éducatif, orientation «généraliste», en orientation «spécialiste».

A notre connaissance, les personnes concernées ont refusé de signer lesdits avenants.

Dès lors, quelles sont les raisons qui ont poussé le CE-JEF à modifier un contrat en cours de formation et quelles seront les conséquences pour les personnes en formation puisque la matière étudiée durant la première année ne correspondrait pas au contenu des examens ?

Mme Elisabeth Baume-Schneider, ministre de la Formation: Donc, il est juste que la formation d'assistantes socio-éducatives, le CFC d'ASE, est en fait une formation récente dont on a organisé, dans le Jura, les cours à partir de

2005.

Voyant que nombre de personnes étaient intéressées — plutôt des adultes — à faire une formation raccourcie par rapport aux besoins dans ce domaine-là, le Canton a décidé d'offrir cette formation sous une forme raccourcie, sur deux ans, et c'est juste, comme il a été dit, qu'elle est dans quatre orientations spécifiques. Soit, quand on parle d'orientation particulière, on est en lien avec la personne handicapée, soit c'est l'accompagnement de la personne âgée, soit l'accompagnement des enfants, soit la formation généraliste qui regroupe le tout.

Donc, ces personnes ont signé un contrat d'apprentissage, comme cela a été indiqué. Ensuite, il n'y a pas eu de «modification» mais, effectivement, une incompréhension qui vient de deux choses.

Premièrement, une erreur administrative du SFO, qui a mentionné le titre «généraliste» en complément sur le contrat d'apprentissage. Mais, pour obtenir ce titre, on doit être conforme aux ordonnances de formation, qui ont été décidées avec les milieux professionnels. En l'occurrence, là, c'est la branche faîtière, Savoir social, et, pour avoir le titre de généraliste — on peut le comprendre car ça a du sens — il faut effectuer des stages dans tous les domaines d'activités. Ce serait particulier de se former que dans une institution qui travaille par exemple avec des personnes âgées et d'obtenir le titre «généraliste» alors qu'on n'aurait pas eu la moindre relation, dans le cadre de stages pratiques, avec le monde de la petite enfance ou le monde des handicapés.

Donc, maintenant, la question leur est connue. Dans ce sens-là, le service a proposé un avenant au contrat. Il est juste qu'elles ont refusé de signer parce que je pense qu'elles n'ont pas compris les enjeux. Et on est en train de voir deux options : soit il est possible, en étroite collaboration avec l'école, de leur proposer des stages dans les domaines qui ne sont pas ceux dans lesquels elles travaillent actuellement mais non pas deux fois six mois mais par exemple des stages d'une durée de deux ou de trois mois et, dans ce cas-là, elles pourront obtenir le titre de généraliste; soit elles obtiendront le titre de spécialiste mais sachant que le titre est le même mais on pourra, avec des modules, le compléter pour qu'elles soient à l'aise pour aller dans les autres domaines d'activité.

Mais, maintenant, je crois que ce qui les préoccupait particulièrement, c'est les examens. Donc, il est évident — ça a été vérifié — que les personnes seront questionnées, au niveau théorique, sur les matières apprises et qui sont justement généralistes. Donc, il n'y a aucun problème. Il n'y a aucune possibilité que l'année prochaine, étant donné qu'elles sont en première année, elles soient questionnées sur des domaines qu'elles n'auraient pas appris dans cette première année.

Donc, on va maintenant vraiment regarder – je crois que ça concerne une douzaine de personnes – pour leur donner un titre qui est conforme à l'ordonnance de formation et qui est conforme à ce qu'elles avaient imaginé en toute bonne foi. Parce qu'en voyant leur contrat avec le terme «généraliste», elles se sont franchement dit qu'elles allaient être formées dans cette voie généraliste.

Donc, comme je le dis, c'est une erreur administrative au niveau du contrat en tant que tel et ensuite une impossibilité de faire comme si cette erreur n'avait aucune importance et qu'on pouvait donner un titre de généraliste alors qu'il n'y a pas d'expérience professionnelle dans les autres domaines.

Donc, jusqu'à l'été, avec la Division santé-social-arts par son directeur M. Béguin, avec M. Tschopp, il y aura des discussions pour vraiment leur indiquer si soit elles auront un titre «généraliste» avec des stages complémentaires, soit elles seront spécialistes. Et, qu'elles le signent ou qu'elles ne le signent pas, on ne peut pas leur donner un autre contrat mais on s'engage à organiser des modules pour la suite.

M. Michel Choffat (PDC): Je suis satisfait.

3. Election d'un juge permanent au Tribunal cantonal

Le président : Je vous rappelle que cette élection se déroule à la lumière de l'article 66, alinéas 6, 7 et 8, du règlement du Parlement. Au premier tour, c'est la majorité absolue pour être élu et, au deuxième tour et aux tours suivants, également, avec un système d'élimination du candidat le moins performant au niveau des voix. Je passe maintenant la parole à Monsieur le député Paul Froidevaux pour la candidature du PDC.

M. Paul Froidevaux (PDC), président de groupe : Suite la démission de Monsieur Pierre Theurillat, qui a souhaité prendre sa retraite au 1^{er} octobre prochain, notre Parlement doit désigner aujourd'hui son remplaçant.

Le groupe parlementaire PDC vous propose la candidature de Monsieur Gérald Schaller, que j'ai le plaisir de vous présenter et qui vous est connu pour la plupart d'entre vous.

Né en 1954, marié et père de trois enfants, Gérald Schaller est licencié en droit et avocat après une formation académique acquise au collège Saint-Charles à Porrentruy et au collège de Saint-Maurice ainsi qu'à la Faculté de droit de l'Université de Neuchâtel.

D'abord avocat indépendant de 1983 à 1990, il a par la suite été président du tribunal du district de Porrentruy de 1991 à 1994.

Nommé au Gouvernement jurassien en automne 1994, il a occupé la fonction de ministre de la Justice et des Finances de 1995 à 2006.

Actuellement conseiller juridique, Gérald Schaller est également administrateur dans deux sociétés.

Parmi les mandats qu'il a précédemment occupés figurent celui de député au Parlement jurassien, membre du Comité du conseil d'administration des Salines suisses du Rhin, membre de la commission fédérale des maisons de jeu, membre du Comité de la Conférence suisse des directeurs cantonaux des Finances.

Le candidat que nous vous présentons possède les qualités humaines et les compétences professionnelles nécessaires à l'exercice d'une telle fonction. Homme de dossiers, pondéré et intègre, soit autant de qualités utiles pour un juge. En tant qu'avocat, juge et ministre de la Justice et des Finances, il a acquis une expérience et des connaissances qui pourront utilement être mises à profit dans une telle fonction.

Depuis la cessation de son activité de juge, la législation a changé mais il n'a pas été totalement déconnecté de cette évolution législative; sur le plan du droit cantonal, il était bien placé en tant que ministre de la Justice pour l'observer; il en a même été un acteur. Sur le plan du droit fédéral, il a également été en situation de suivre les principales modifications qui sont intervenues et sur lesquelles le Canton a été appelé

à donner son avis, dans le cadre des procédures de consultation.

Depuis le début de cette année, il a eu l'occasion de siéger à différentes reprises dans plusieurs cours du Tribunal cantonal en tant que juge suppléant; il a eu à connaître des affaires en matière civile, pénale, administrative, et n'a jamais eu le sentiment d'être dépassé.

Voilà pour la présentation proprement dite.

S'agissant plus particulièrement de la légitimité de notre parti à revendiquer ce poste, je m'en réfère au Journal des débats du 28 août 2002 relatant l'élection d'un juge d'instruction et dans lequel on peut lire, en page 458, les paroles prononcées par Pierre-André Comte : «Le groupe socialiste ne tient pas deux langages. Le système actuel de répartition des sièges au sein de la magistrature, qui n'est pas son œuvre, n'est pas remis en cause. Il est censé assurer «l'équité» ou, plus simplement dit, le respect de la démocratie (...)».

Récemment, notre Parlement a traité la motion 984 de notre collègue Christophe Schaffter, intitulée «Pour plus d'indépendance dans l'élection des magistrats de l'autorité judiciaire : passer par un Conseil de la Magistrature». Motion qui été acceptée par 47 voix contre 5. Dans le texte déposé, l'auteur énumère certains avantages dont le suivant que je cite : «L'autorité d'examen et de proposition va pouvoir prendre en compte les diverses sensibilités politiques des candidats afin qu'elles soient équitablement et proportionnellement représentées au sein de chaque autorité judiciaire. Des candidats sans aucune appartenance politique ont donc parfaitement leur place dans ce mode d'élection».

Dans le cas présent, c'est donc tout simplement le respect d'une représentation équitable et proportionnelle que nous revendiquons.

Le passage de juge à ministre est-il unidirectionnel au nom de la doctrine montesquienne de séparation des pouvoirs souvent invoquée et à laquelle, par ailleurs, nous souscrivons? Avoir été préalablement ministre puis juge cantonal n'est, à nos yeux, pas incompatible. Les liens tissés avec les membres du Gouvernement (actuels ou anciens) ou avec des employés de l'administration cantonale ne sont pas de nature à empêcher d'examiner un dossier en toute indépendance. Toute personne accédant à cette fonction a un passé professionnel au cours duquel elle a également développé des liens avec nombre de personnes, d'entreprises, d'associations, etc.

En tant que juge non permanent, Gérald Schaller a été appelé à fonctionner plusieurs fois à la Cour administrative dans des affaires où l'Etat était partie. S'il lui a été demandé de siéger dans ces affaires, cela signifie qu'il n'y avait pas le moindre problème lié au fait qu'il ait été ministre par le passé. Personne n'a contesté sa participation, qu'il s'agisse des autres juges, des avocats des parties ou des parties ellesmêmes. Le risque de devoir juger certaines des décisions qu'il aurait prises lorsqu'il était ministre est proche de zéro, près de cinq ans après avoir quitté le pouvoir.

En quoi y aurait-il lieu de faire une différence sur la question d'indépendance entre un ancien ministre et un autre candidat ? L'indépendance dont un juge doit faire preuve tient plus à sa personnalité, à la conception qu'il s'en fait, qu'à l'importance des relations qu'il pu nouer au cours de sa carrière professionnelle antérieure.

Toutes ces raisons pour vous demander, chers collègues, de soutenir la candidature de Gérald Schaller, comme vous avez su le faire en fin d'année passée en le nommant juge non permanent au Tribunal cantonal par 45 voix. Je vous remercie de votre attention.

Le président : Je passe maintenant la parole à Monsieur le député Christophe Berdat pour la soutenance de la candidature du Parti socialiste.

M. Christophe Berdat (PS), président de groupe : Le groupe parlementaire socialiste a longuement réfléchi à l'opportunité ou non de présenter un candidat en vue du remplacement de M. Theurillat au poste de juge permanent. Au vu du récent débat, serein, ayant mené à l'acceptation par le Parlement de la motion visant à préciser la procédure de nomination des juges, le groupe socialiste a estimé utile de soumettre au Législatif la candidature d'une personnalité bien connue pour ses compétences et son implication experte au sein de la magistrature jurassienne.

Pour une majorité des membres du groupe socialiste, le profil du candidat présenté par le groupe PDC nécessitait de donner le choix au Parlement de donner ou non suite à cette proposition.

Le groupe parlementaire socialiste vous propose donc la candidature de Jean Moritz.

Avant de se lancer dans le droit, Jean Moritz, qui est titulaire d'une licence en lettres, a enseigné durant quelques années à l'Ecole supérieure de commerce de Delémont, puis a pratiqué le journalisme à Fréquence Jura. Parallèlement à son activité journalistique, il a mené des études de droit à l'Université de Neuchâtel. Après avoir obtenu sa licence, il a effectué son stage d'avocat, notamment en l'étude de Me Alain Schweingruber à Delémont, étude qui était celle de feu son père Paul Moritz jusqu'à que ce dernier soit élu juge au Tribunal fédéral. Sitôt son brevet d'avocat en poche, Jean Moritz a été engagé comme greffier auprès de l'ancien Tribunal du district de Porrentruy. Une année et quelques mois plus tard, le Gouvernement l'a nommé premier greffier du Tribunal cantonal où il a pris ses fonctions au début 1994. Le Gouvernement l'avait déjà désigné auparavant président de la commission cantonale de la protection des données. C'était en 1991. Jean Moritz a été élu par le Parlement juge suppléant au Tribunal cantonal le 15 novembre 2000.

Dans le cadre de ses fonctions au Tribunal cantonal, notre candidat enseigne le droit constitutionnel jurassien aux avocats et notaires stagiaires, ceci depuis 1994. Il est membre et examinateur de la commission des examens d'avocat. Jean Moritz s'est fait connaître en outre pour ses nombreuses publications juridiques, dont un commentaire de notre Constitution, commentaire qui fait référence pas seulement dans le Jura mais en Suisse également.

C'est dire que M. Moritz, âgé aujourd'hui de 57 ans, a acquis une riche expérience du monde judiciaire. Il connaît toutes les facettes de la justice jurassienne, ayant d'ailleurs lui-même présidé la commission qui a rédigé l'avant-projet de loi d'organisation judiciaire du 23 février 2000. Ses hautes compétences dans le domaine du droit sont variées et reconnues. Il possède dès lors tous les atouts pour exercer la charge de juge permanent au Tribunal cantonal.

Sur un plan plus personnel, Jean Moritz est un homme rigoureux dans l'analyse, indépendant et au parlé clair. Ces

qualités sont évidemment utiles à l'exercice de la fonction judiciaire. Mais c'est aussi un homme habité du sentiment de la justice, particulièrement attaché aux valeurs fondamentales de l'Etat social, sourcilleux lorsque sont en jeu les principes de la démocratie et de l'Etat de droit. Cet homme, enthousiaste dans son activité judiciaire, est ambitieux pour la justice de son canton, qu'il souhaite servir dorénavant en qualité de juge cantonal permanent.

Il est évident que si notre candidat est élu juge permanent, le groupe socialiste renoncera à présenter un candidat lors de l'élection d'un juge à 50 % au mois de septembre.

M. Hubert Godat (VERTS): Le groupe CS-POP et VERTS ne soutiendra pas la candidature de l'ex-ministre Gérald Schaller au poste de juge permanent au Tribunal cantonal, et ceci pour deux raisons que je vais brièvement exposer.

Tout d'abord dans sa fonction de juge, M. Schaller pourrait être amené à se dessaisir souvent, de fait chaque fois qu'arrivent devant la juridiction du Tribunal cantonal des affaires touchant des services ou des personnels de l'Etat à l'époque pas si lointaine de son mandat. Qui dit dessaisissement d'un des juges dit surcharge de travail pour les quatre autres collègues.

Ensuite, nous craignons qu'après toutes ces années passées au Gouvernement, l'ancien ministre ne soit par trop pétri des réflexes et habitudes de penser et de commander de l'Exécutif et ait du mal à trouver le détachement, la sérénité, l'indépendance d'esprit et de jugement qui siéent à un juge.

A l'heure où le canton du Jura sort tout juste d'épisodes peu glorieux dans lesquels le fonctionnement des institutions a révélé de fâcheux grippages, nous invitons tous nos collègues à s'abstenir de tout ce qui pourrait ressembler à un mélange des genres. Merci de votre attention.

M. Gabriel Schenk (PLR): Le groupe libéral-radical a auditionné les deux candidats présentés officiellement par les groupes PDC et PS. Nous constatons qu'ils répondent tous deux aux qualifications requises et les a entendus dans le respect de certaines traditions — qui sont toujours en vigueur — et de l'idée que nous nous faisons quant au fonctionnement des institutions.

Ainsi, nous regrettons l'absence de véritable candidature alternative. Gérald Schaller a toutefois su se montrer clair et persuasif lors de son passage devant notre groupe.

Le groupe PLR soutiendra donc le candidat présenté par le PDC.

Le président : Y a-t-il d'autres interventions ? Ce n'est pas le cas. Y a-t-il d'autres candidatures ? Ce n'est pas le cas. Nous allons donc passer au vote.

(La séance est suspendue durant la procédure de vote.)

Le président : Nous faisons une pause jusqu'à 10.05 heures.

(La séance est suspendue durant vingt minutes.)

Le président : Mesdames et Messieurs, je vais vous donner les résultats de l'élection d'un juge permanent au Tribunal cantonal.

Résultats du scrutin :

Bulletins délivrés : 60
Bulletins rentrés : 60
Bulletins blancs : 5
Bulletin nul : 1
Bulletins valables : 54
Majorité absolue : 28

Gérald Schaller (PDC) est élu par 33 voix; Jean Moritz (PS) obtient 21 voix.

Le président : Au nom du Parlement, je félicite chaleureusement Monsieur Gérald Schaller pour son élection et lui souhaite beaucoup de plaisir dans l'exercice de sa fonction.

4. Rapport du Gouvernement sur la reconstitution de l'unité du Jura

M. Philippe Receveur, président du Gouvernement : A la veille du 23 Juin, le Gouvernement a l'honneur et le plaisir de vous présenter son rapport annuel sur la reconstitution de l'unité du Jura.

Il va de soi que je ne vais pas lire ce document mot pour mot car il est vous est déjà connu. Le rapport vous a été envoyé il y a deux semaines, avec deux petits jours de retard sur le délai prévu par le règlement du Parlement. (Brouhaha.) Ce léger retard est dû à l'actualité. Vous savez en effet que, dans les derniers jours du mois de mai, le Conseil du Jura bernois et le Conseil-exécutif bernois ont communiqué leurs prises de position quant à l'organisation d'une consultation populaire. Vous savez également que le Gouvernement jurassien et le Conseil-exécutif bernois se rencontrent régulièrement, sous l'égide de la Confédération, au sein de la Conférence tripartite. En raison de cet agenda, le Rapport sur la reconstitution de l'unité du Jura a été adopté le 7 juin dernier. Le document vous a été transmis dans la foulée.

Le thème central du rapport est l'organisation d'une consultation populaire portant sur l'avenir institutionnel de la région. La première partie du chapitre 2 rappelle ce qui s'est passé entre mai 2009 et mai 2011, c'est-à-dire durant les deux années qui ont suivi la présentation du rapport final de l'étude institutionnelle réalisée par l'Assemblée interjurassienne.

Le Conseil-exécutif bernois avait dit qu'il ne se prononcerait pas sur l'opportunité d'organiser une votation populaire avant d'avoir consulté le Conseil du Jura bernois. Ce dernier a indiqué en mai 2010 qu'il prendrait position sur le sujet une année plus tard, c'est-à-dire en mai 2011. A l'époque, le CJB ne précisait pas avoir besoin de connaître les modalités de ladite consultation.

Le 27 mai dernier, après avoir pris connaissance de la position du CJB, le Conseil-exécutif a immédiatement communiqué ses intentions à la presse. Il a affirmé qu'il désire consulter la population du Jura bernois. Alors qu'auparavant l'Exécutif bernois était plutôt hostile à une telle démarche, il se déclare prêt, aujourd'hui, à donner la parole aux citoyens. Ainsi, les conditions semblent réunies pour que les deux gouvernements cantonaux préparent, sous l'égide de la Confédération, l'organisation d'une consultation populaire portant sur l'avenir institutionnel de la région.

Dans un premier temps, les deux exécutifs doivent s'entendre sur l'objectif d'une telle consultation. Ensuite, ils doi-

vent s'accorder sur les moyens à utiliser pour atteindre cet objectif.

Le Gouvernement partage les propos du Conseil-exécutif sur un point : la consultation populaire n'a de sens que si elle permet de régler le conflit institutionnel jurassien. Aux yeux du Gouvernement, cet objectif ne pourra être atteint que si deux conditions sont réunies :

- tout d'abord, les modalités de la consultation doivent être conçues de manière à apporter une réponse à toutes les questions qui sont en suspens;
- et, ensuite, les deux gouvernements doivent s'engager à reconnaître les résultats qui émaneront de la consultation.

Le Gouvernement l'a dit très clairement et il entend rester ferme à ce sujet : il ne s'agit pas d'organiser un vote alibi. Il s'agit d'obtenir de vraies réponses aux questions qui sont ouvertes. Si un doute subsistait à l'issue de la consultation populaire — par exemple concernant l'avenir institutionnel de la commune de Moutier — alors la Question jurassienne ne serait pas résolue.

Dans la configuration actuelle de la Question jurassienne, il n'est pas certain qu'une seule votation permettra de répondre à toutes les questions qui sont en suspens. Il est donc nécessaire de prévoir la possibilité d'une consultation en deux étapes : à l'échelle régionale puis à l'échelle locale.

Le dispositif qui sera mis en place devra tenir compte de la complexité du problème institutionnel jurassien. Certains enjeux se situent à l'échelle régionale, d'autres à l'échelle locale.

Ainsi, il est évident qu'on ne peut appréhender la Question jurassienne sans prendre en considération le cas particulier de Moutier. A la fin de l'année dernière, les citoyennes et les citoyens de cette commune ont encore une fois élu des autorités à majorité autonomiste. Ces autorités manifestent le désir que la ville puisse se prononcer librement sur son avenir institutionnel.

Dans son rapport final, l'AlJ affirme que les citoyens (je cite) «apporteront d'eux-mêmes une solution politique au conflit jurassien». Elle estime nécessaire de mener «un débat démocratique ouvert et serein». Elle ne dit pas qu'il faut limiter le droit des citoyens à s'exprimer sur leur avenir. Dès lors, si une ville comme Moutier désire se prononcer individuellement sur son avenir institutionnel, il n'y a aucune raison objective de lui refuser cette possibilité.

Certains observateurs prétendent que, de nos jours, il serait anachronique de lancer un débat portant sur l'identité cantonale. Le Gouvernement n'est pas de cet avis. Ce qui est anachronique aux yeux du Gouvernement, c'est d'empêcher une région ou une commune de se prononcer librement sur son avenir. Au 21e siècle, dans un pays démocratique comme la Suisse, cette attitude d'opposition serait véritablement anachronique.

Mesdames et Messieurs les Députés, les détails de la procédure qui visera à consulter la population seront définis au cours des futurs pourparlers. Des questions d'ordre politique vont se poser aux deux gouvernements mais aussi des questions d'ordre juridique. A titre d'exemple, le droit cantonal jurassien ne permet pas l'organisation d'un vote consultatif. Dès lors, le Gouvernement prévoit d'organiser un vote cantonal qui ne sera pas un vote consultatif. Les Jurassiens du nord et les Jurassiens du sud pourraient être consultés en même temps sur des sujets similaires mais selon des procédures différentes. Dans le canton du Jura, le Gouver-

nement envisage d'ajouter dans la Constitution cantonale un nouvel article qui porterait sur l'avenir institutionnel de la région. C'est cet article qui serait soumis à l'approbation des citoyens.

En ce qui concerne l'Assemblée interjurassienne, le Gouvernement salue l'arrivée de Monsieur le conseiller aux Etats tessinois Dick Marty à la présidence de cette institution. Les tentatives d'intimidation dont M. Marty a fait l'objet, avant et après sa nomination, justifient à elles seules le maintien d'une présidence externe.

En mars dernier, le Gouvernement a procédé au renouvellement global de la délégation jurassienne à l'AlJ. Une telle démarche n'avait jamais été entreprise depuis la création de l'AlJ en 1994. Auparavant, un changement dans la composition de la délégation n'intervenait qu'à la suite d'une démission. Désormais, l'arrêté de nomination stipule que la durée de fonction des délégués correspond à la durée de la législature cantonale. Le Gouvernement a nommé une délégation qui respecte les forces politiques en présence au sein de votre Parlement, ce qui est de nature à favoriser la concordance de vues entre les deux organes. Enfin, l'Exécutif jurassien salue le travail réalisé par l'ancienne délégation et en particulier le grand engagement dont elle a fait preuve dans la réalisation de l'étude sur l'avenir institutionnel de la région.

S'agissant des collaborations interjurassiennes, le Gouvernement aurait apprécié de pouvoir dresser un autre bilan que celui qu'il est contraint de vous présenter aujourd'hui. Le Gouvernement aurait souhaité pouvoir annoncer que le CREA interjurassien va voir le jour. Il aurait souhaité pouvoir annoncer qu'une Centrale d'appels sanitaires urgents 144 serait créée à l'échelle interjurassienne. Hélas, les autorités du canton de Berne en ont décidé autrement. Elles ont enterré ces deux projets.

Le bilan de la coopération interjurassienne au cours des douze derniers mois est donc mitigé. L'année écoulée n'a pas été marquée par le développement de la coopération mais, au contraire, par l'enterrement de deux projets significatifs.

Il est donc légitime de s'interroger sur la volonté de notre partenaire de créer de nouvelles institutions communes. On peut s'interroger également sur la capacité du Conseil du Jura bernois à être reconnu comme un acteur du partenariat direct. En effet, le CJB avait soutenu le projet du CREA mais cela n'a pas suffi à convaincre le Conseil-exécutif. Celui-ci n'a pas suivi les recommandations formulées par le Jura bernois dans un dossier qui touchait pourtant à la culture.

Le développement concret des collaborations interjurassiennes est donc entouré d'incertitudes. Le Gouvernement est toutefois persuadé qu'il existe une réelle communauté d'intérêts entre les deux régions. C'est pourquoi il entend donner sa chance à la coopération interjurassienne.

En matière de collaborations avec ses voisins, on peut affirmer que le Gouvernement jurassien fait preuve d'un grand esprit d'ouverture. Preuve en est le lancement d'une étude qui porte sur une possible fusion des polices cantonales du Jura et de Neuchâtel. Un tel projet est unique en Suisse. Ceci démontre que le Jura est disposé à partager certaines prérogatives découlant de sa souveraineté. Avec le Jura bernois, il est prêt à toutes les partager dans le cadre d'un nouveau canton. Le Jura est loin de se comporter en annexionniste.

Les projets de collaboration qui ont été lancés avec Neuchâtel démontrent aussi que le Jura ne tourne pas le dos à l'arc jurassien. Le positionnement du Jura dans le nordouest de la Suisse ne se conçoit pas sans orientation vers Neuchâtel. En parallèle à la résolution de la Question jurassienne, le Gouvernement privilégie la coopération pragmatique et concrète avec son voisin neuchâtelois.

En conclusion, Mesdames et Messieurs les Députés, la perspective de vivre une ou plusieurs votations populaires portant sur l'avenir institutionnel de la région doit être abordée avec enthousiasme. Un tel débat est suffisamment rare pour être pris au sérieux.

Ce débat s'amorce alors que la République et Canton du Jura connaît un développement réjouissant : la promotion économique a vécu une année 2010 record, les investissements immobiliers se multiplient, les infrastructures hôtelières s'améliorent, des locaux neufs et adaptés sont prêts à accueillir des entreprises innovantes, la ville de Porrentruy va pouvoir se forger une réputation dans le domaine de la rééducation hospitalière grâce au centre de compétences qui est en construction, l'aérodrome de Courtedoux cède le pas à celui de Bressaucourt et rend le Jura mieux accessible par les airs et le TGV Rhin-Rhône va bientôt rapprocher l'Ajoie de la métropole parisienne.

Bientôt, le Gouvernement présentera son programme de législature 2011-2015, qui contiendra des mesures supplémentaires visant à rendre le Jura encore plus attractif, notamment sur le plan de la fiscalité.

Le développement que connaît aujourd'hui le canton du Jura est en grande partie le fruit de sa souveraineté. Si le Jura venait à former un nouveau canton avec le Jura bernois, c'est toute la région jurassienne qui profiterait alors de ce développement.

Certains médias ne cessent d'affirmer que la population du Jura bernois rejetterait massivement la création d'un nouveau canton. Curieusement, ces mêmes médias ne pronostiquent jamais quel serait le résultat d'un vote plus particulier en ville de Moutier par exemple. Et pour cause : on ne sait pas quel serait ce résultat. Mesdames et Messieurs les Députés, la seule façon de connaître l'opinion des citoyens, c'est de la leur demander par les urnes. Le Gouvernement est déterminé à aller jusqu'au bout du processus qui permettra aux populations de s'exprimer librement sur leur avenir. Je vous remercie pour votre attention.

M. Jean-Paul Miserez (PCSI), vice-président de la commission des affaires extérieures et de la réunification: Le rapport que fait le Gouvernement jurassien à notre Parlement sur la reconstitution de l'unité du Jura prend cette année une acuité nouvelle. Notre commission des affaires extérieures et de la réunification a consacré deux séances à examiner ce rapport. Il incomberait normalement au président de notre commission, Martial Courtet, de prendre la parole ici. Cependant, retenu par des échéances importantes dans sa formation universitaire, il ne peut siéger aujourd'hui et c'est le vice-président de cette commission qui s'adresse à vous.

Les deux séances consacrées à cet objet ont été constructives. Elles ont permis de jeter un regard critique, mais bienveillant, sur les propositions du Gouvernement. Nous tenons à remercier ici tout particulièrement Madame la ministre Elisabeth Baume-Schneider et Monsieur Daniel Rieder, délégué aux affaires jurassiennes, pour toutes les infor-

mations apportées avec beaucoup de transparence dans nos discussions. Je relève aussi que Messieurs Christian Vaquin et Jean-Marie Koller, observateurs au Parlement, ont participé à ces séances.

Après le rapport final de l'Assemblée interjurassienne sur l'avenir institutionnel de la région d'avril 2009, l'idée d'une consultation des populations concernées a fait son chemin. Cette possibilité a été acceptée par le Conseil du Jura bernois puis, dans la foulée, par le Gouvernement bernois au mois de mai dernier. Quant au Gouvernement jurassien, il confirme dans le rapport dont nous débattons aujourd'hui qu'il n'est pas opposé à une telle consultation populaire.

La commission des affaires extérieures et de la réunification s'est posé des questions sur l'opportunité d'une telle consultation, sur les risques encourus et sur les modalités de cette consultation.

Venons-en à l'opportunité d'une consultation populaire. La Question jurassienne est lancinante; elle n'a pratiquement d'ailleurs pas fait de progrès depuis l'entrée en souveraineté du canton du Jura et on peut même constater malheureusement une certaine lassitude, peut-être même un certain désintérêt de la jeunesse. Après plus de trente ans, il est important de sortir de cette zone floue profitable à personne. Pour cela, on pourrait s'attendre que la pression populaire, dans ou hors des structures étatiques, soit telle qu'elle oblige les autorités à les concrétiser. Mais cela n'est actuellement malheureusement pas le cas; une telle pression populaire n'existe pas, ni dans un camp, ni dans l'autre.

Il appartient donc aux autorités de tout faire pour connaître et pour réaliser la volonté du peuple, lui qui détient le dernier mot en matière d'autodétermination. Il est donc parfaitement légitime que les deux gouvernement concernés demandent aux populations si elles entendent reconstituer l'unité du Jura. C'est une vraie question. En cas de double acceptation, les gouvernements devront mettre sur pied une assemblée constituante qui définira les modalités concrètes de la création d'un canton réunifié. En cas de refus, il faudra alors bien enregistrer cette volonté démocratique et chacune des parties devra s'engager institutionnellement à accepter le verdict. Evidemment, cet engagement ne peut concerner que les gouvernements et il ne peut en aucun cas engager de nouvelles expressions de la volonté populaire.

C'est aussi une vraie question qui sera posée car le résultat du vote ne peut pas être présumé. Le oui et le non sont tous deux possibles et les modalités du scrutin devront garantir que la question posée donne une chance égale à chacune des réponses possibles.

Quels sont les gains et les risques d'un tel scrutin? On peut aussi se demander à qui profite ce scrutin. La commission est d'avis que l'incertitude institutionnelle quant à la reconstitution de l'unité du Jura pose des questions récurrentes aux deux Etats, incertitude qui ne fait que freiner les développements harmonieux tant du Jura que du Jura bernois. La non-résolution de cette question n'apporte aucun avantage, ni à l'un, ni à l'autre. Quant aux risques, ils sont présents tant pour le canton de Berne que pour le canton du Jura. Le canton de Berne craindra sans doute, en perdant l'autorité sur le Jura bernois, de voir le bilinguisme dont il est très fier très sérieusement compromis. Quant au canton du Jura, le refus de reconstituer l'unité du Jura l'obligerait à renoncer, au niveau des institutions, à revendiquer l'unité du Jura, respectant la volonté populaire mais pas la volonté historique.

La pesée des intérêts et des risques ne sera équilibrée pour chacune des parties que si le résultat du vote n'est pas déterminé à l'avance ou que si le processus choisi ne comporte par de déviation de la réponse. Cela dépendra de la négociation entre les gouvernements et surtout de l'aptitude des Jurassiennes et des Jurassiens à se montrer attractifs pour nos voisins du sud.

Quelles pourraient être les modalités de la consultation ? Pour qu'elle soit fiable, pour qu'elle réponde aux vraies questions que l'on se pose, cela demandera une soigneuse préparation. Une délégation de chacun des Etats devra être désignée et, si nécessaire, la Confédération devra être appelée pour arbitrer d'éventuels différends.

La commission des affaires extérieures et de la réunification n'émet aucune recommandation particulière quant à la date pour ce scrutin. La précipitation n'apporterait sans doute pas la sérénité requise. Mais il ne sert plus à rien de faire traîner les choses; ici, il ne sert à rien de laisser du temps au temps.

Il nous paraît, de plus, que la question posée lors du vote ne doit pas inclure la problématique de la fusion des communes en six entités. Il s'agit sans doute d'une proposition qui mérite une certaine attention mais cet aspect de la question ne doit pas altérer la question fondamentale relative à l'unité du Jura.

Nous l'avons dit, et nous confirmons en cela l'expression du Gouvernement, le scrutin doit répondre à toutes les questions en suspens. Or, en Suisse, du fait de notre structure politique à trois niveaux (fédéral, cantonal, communal), l'autodétermination peut et doit s'exprimer à ces trois niveaux.

La première votation dont nous venons de parler concerne l'autodétermination au niveau cantonal.

Au niveau communal, il est tout à fait légitime que les communes demandent de pouvoir choisir librement le canton auquel elles souhaitent être rattachées, surtout si elles sont limitrophes à ce canton. La voie d'une seconde votation doit donc être légitimement ouverte, quel que soit d'ailleurs le résultat du premier vote.

Rappelons ici que le canton du Jura n'a pas le mérite d'avoir inventé ce processus à deux niveaux puisqu'il a été utilisé lors des plébiscites de 1974 et 1975.

Nous insistons sur le fait que ce second vote procède d'un droit fondamental lié au droit d'autodétermination. Il n'a aucune valeur de compensation ou de marchandage politique.

Pour conclure, la commission des affaires extérieures et de la réunification partage le point de vue du Gouvernement jurassien et, au niveau des intentions du moins, celui du Gouvernement bernois. Au niveau institutionnel, seule une votation complète et objective, prenant en compte la volonté des populations concernées, pourra apporter une réponse claire à la Question jurassienne qui n'a que trop duré sans obtenir jusqu'à présent de solution satisfaisante pour personne. Pour être complet et respectueux de l'organisation politique suisse, le vote devra se faire en deux étapes, une première pour résoudre le problème au niveau cantonal, la seconde pour respecter le droit d'autodétermination des communes.

Nous remercions l'Assemblée interjurassienne pour l'excellent travail fourni jusqu'à présent. Nous exprimons notre gratitude au président Serge Sierro et nous souhaitons plein succès à Monsieur Dick Marty, le nouveau président, à qui

nous accordons toute notre confiance.

Et au risque de terminer sur une note négative, nous déplorons tout particulièrement que les autorités bernoises n'aient pas donné suite aux propositions relatives au CREA et à un numéro d'appel de secours 144 commun.

Nous vous remercions pour votre attention.

M. Jean-Yves Gentil (PS): C'est avec autant d'intérêt que d'attention que le groupe socialiste a pris connaissance du rapport sur la reconstitution de l'unité du Jura dans la mesure où – à la lumière des récents développements de la Question jurassienne – il revêt évidemment un relief tout particulier.

Il y a ainsi consacré plusieurs discussions dans le cadre de ses dernières réunions et en salue la teneur tout comme il se félicite de la fermeté affichée par les ministres en charge lors de sa présentation à la presse voici bientôt deux semaines. Conscients des opportunités qui se dessinent enfin et des écueils déjà franchis dans la perspective, notamment, de l'organisation de votations successives sur le destin commun de notre région, nous n'en tenons pas moins à formuler quelques observations que nous inspirent non seulement ce rapport du Gouvernement jurassien mais aussi l'accélération subite que semble vouloir donner son homologue bernois à ce dossier.

Après des années de tergiversations, cette précipitation soudaine intrigue et conduit à s'interroger sur la grille d'analyse du Conseil-exécutif. A notre sens, le dénouement — à satisfaction de toutes les parties — implique au contraire de peser soigneusement, dans le cadre de négociations placées sous l'arbitrage de la Confédération, la nature et les modalités du dispositif démocratique à mettre en place de même que le libellé des questions auxquelles les Jurassiennes et les Jurassiens, du Nord et du Sud, seront appelés à répondre.

Cela demande du temps. Du temps, de la circonspection, de l'ouverture et de la bonne foi.

Dans cette optique, le PS considère qu'il n'est pas envisageable — comme semble le souhaiter le Gouvernement bernois — que l'on brûle les étapes et intègre immédiatement à une première consultation le projet d'un nouveau canton à six communes dont l'AlJ a toujours indiqué qu'il ne s'agissait que d'une piste de réflexion et en aucun cas d'un pré-requis. En faire la seule et unique alternative au statu quo masque mal, voire pas du tout la volonté d'additionner les oppositions. Dans un premier temps, il faut que la population puisse se prononcer d'abord sur le principe et, cas échéant, ensuite seulement, et dans une deuxième phase, sur la forme institutionnelle qu'elle entend donner à la nouvelle entité.

Même principe de la double étape s'agissant de la levée des incertitudes qui pèsent sur les communes autonomistes du Jura-Sud. A l'instar du Gouvernement jurassien, le groupe socialiste estime qu'il faut prévoir la possibilité d'une consultation en deux phases : régionale, puis locale dans les communes qui en feront la demande. Leur persévérance, élection après élection, à indiquer leur volonté de rejoindre notre Canton en faisant confiance à des élus qui y travaillent inlassablement doit pouvoir s'exprimer dans un scrutin qui pose – une bonne fois pour toutes – la question qui, depuis des décennies, représente le prisme au travers duquel se lisent, se disputent et se nouent les enjeux politiques dans ces localités.

Je dis «une bonne fois pour toutes» mais j'aimerais néanmoins relever que le groupe socialiste — et je partage cet avis — juge qu'il faut faire preuve de prudence dans l'emploi d'expressions aussi définitives. Si les résultats démocratiques doivent être impérativement respectés, cela ne signifie pas pour autant sacrifier d'autres principes aussi intangibles, comme celui de l'autodétermination des peuples. Autrement dit, va pour la résolution de la Question jurassienne dans l'état dans lequel elle se pose aujourd'hui ou dans lequel elle se présentera aux instants «I» des consultations populaires successives que nous appelons de nos vœux. Mais nul ne peut prédire qu'elle ne se repose pas en d'autres temps, dans d'autres termes et sous une nouvelle forme. Et, pour le PS, on ne serait irrémédiablement fermer portes et fenêtres.

Reste que, pour l'heure, les défis posés par ce dossier en l'état sont amplement suffisants à nous occuper. Le Gouvernement a raison : en fonction de ses modalités, la mise sur pied d'une «telle consultation offre enfin de nouvelles et intéressantes perspectives». D'autant plus qu'à la lecture de son rapport, le canton du Jura semble en mesure de répondre à ces défis grâce au dynamisme qu'il affiche et au renforcement de son attractivité. Et, ce, sans programme drastique d'économies, sans coupe sombre dans les moyens à disposition pour remplir les missions essentielles de service public. Tant mieux, pour ses habitants d'abord mais aussi pour son image. Nous avons en effet tout intérêt à continuer de renforcer cette évolution qui fait du Jura un partenaire attractif, fiable, tout disposé à coopérer avec ses voisins pour la réalisation de projets d'envergure qui, in fine, profitent à la région dans son ensemble. Tout le monde ne peut pas en dire autant...

Ultime bémol enfin avec cette remarque pour conclure : pour le groupe socialiste, l'attractivité d'un canton ne se mesure pas seulement à l'amélioration des conditions-cadres offertes aux entreprises, à la baisse de la fiscalité ou à la construction d'un aérodrome. Elle repose également sur son engagement en matière sociale par le biais, notamment, de l'introduction d'un salaire minimum ou d'une caisse maladie publique, sur son activisme sur le front énergétique et de la protection de l'environnement, sur une politique familiale exemplaire ou encore sur la transparence et la probité qui caractérisent le fonctionnement de ses institutions et de son administration. Autant d'éléments tout aussi importants lorsqu'il s'agit de séduire. Je vous remercie de votre attention.

Le président : Je profite de l'occasion pour saluer la présence de Monsieur Jean-Charles Luperto, président du Parlement de la Communauté française de Belgique Wallonie-Bruxelles, et de ses collègues. Merci. (Applaudissements.)

M. Paul Froidevaux (PDC), président de groupe : Le rapport 2010 qui nous est soumis par le Gouvernement est de bonne cuvée. Son contenu et les questions posées ont engendré des débats constructifs au sein du groupe PDC.

Principalement autour du chapitre consacré à l'organisation d'une consultation populaire.

Les années précédentes, nous étions des observateurs des travaux de l'AIJ, nous contentant de commenter les résultats des diverses études publiées. Aujourd'hui, à bout touchant d'importantes échéances, nous nous transformons progressivement en acteurs avec, à l'horizon, de riches et intéressants débats.

L'AlJ estimait que le règlement politique du conflit jurassien, objectif prioritaire de l'Accord du 25 mars 1994, passait obligatoirement par un débat démocratique ouvert et serein et que les citoyens apporteraient d'eux-mêmes une solution politique au conflit jurassien.

Après de longues tergiversations de la partie bernoise, décision a été prise par le Conseil-exécutif bernois de donner la parole aux citoyens. Le Gouvernement jurassien s'étant quant à lui déclaré favorable à une consultation populaire le 24 juin 2009 déjà.

Mais voilà, quels votes, quelles questions à poser et surtout quels pièges à éviter ?

Le groupe PDC est d'avis que l'on ne peut se résoudre à accepter le verdict d'un vote unique mais qu'il faut donner la chance aux communes qui le demandent de se déterminer à leur tour. Vous l'aurez compris, nous sommes favorables aux votes en cascades.

Quant aux questions qui seront posées, elles ne doivent pas se limiter aux modèles étudiés par l'AIJ et il faut absolument éviter le blocage d'une partie des citoyens, principalement ceux qui ne sont pas favorables aux fusions de communes, en posant abruptement la question d'un canton à six communes.

L'empressement soudain de la partie bernoise à organiser un vote dans les meilleurs délais nous interpelle à tel point que nous subodorons un piège ou quelque chose qui lui ressemble.

D'une part, la préparation des modalités de la consultation, qui devrait être confiée à une délégation bipartite, prendra du temps et, d'autre part, l'organisation d'un vote consultatif n'est actuellement pas possible dans notre Canton, les bases légales faisant défaut. Voudrait-on nous pousser à la faute ou nous rendre fautifs de ne pas être prêts pour cette échéance importante ?

Enfin, les engagements que devront prendre les gouvernements à respecter les résultats des votes n'empêcheront nullement la volonté populaire à poursuivre son long chemin vers la reconstitution de l'unité du Jura.

Nous pensons que la conjonction de divers facteurs, tels l'attractivité grandissante de notre Canton et l'accumulation de mécontentements et de frustrations au sein de la population du Jura bernois, seront autant d'éléments qui aideront à atteindre cet objectif. Je vous remercie de votre attention.

Mme Françoise Cattin (PCSI), présidente de groupe : La présentation du rapport gouvernemental sur la reconstitution de l'unité du Jura est devenu, par la volonté de notre Parlement, un rituel qui se répète depuis 1988.

Et voilà que, cette année, ce rapport prend un relief un peu plus agité car de nouvelles échéances concrètes se présentent. Tout cela reste encore bien modéré et les échéances proposées ne sont pas immédiates. Pourtant, la question qui nous est posée dans le rapport est fondamentale et touche intimement au plus profond de nos convictions jurassiennes. La question est de savoir si le moment est venu de trouver une solution définitive à la Question jurassienne, mais à quel prix ?

Les convictions historiques, politiques et culturelles du PCSI ont toujours été du Jura un tout, de Boncourt à La Neuveville. Notre engagement a été dicté par cette conviction. L'effet des plébiscites en cascade des années 70 ont été un accident de l'histoire qui devrait être corrigé.

Malgré la création du canton du Jura, malgré le fait que le Jura-Sud ne bénéficie pas d'un statut satisfaisant dans le canton de Berne, malgré de nombreuses interventions dont en particulier l'adoption de la loi «Un seul Jura» et la mise sur pied de l'Assemblée interjurassienne, cette erreur n'est toujours pas réparée.

La publication du rapport de l'AlJ nous offre une opportunité pour franchir un pas en vue de la résolution de la Question jurassienne. La proposition de consulter les deux parties du Jura historique vient à point et il faut la saisir. La question est cependant de savoir quel sera l'enjeu de cette consultation populaire, qui correspond au droit fondamental des peuples de s'autodéterminer.

Pour que le vote ne soit pas un vote alibi, il faut bien que l'on s'engage à en reconnaître et respecter le résultat. Or, le risque existe, et le Gouvernement le reconnaît, de voir ainsi l'unité du Jura historique définitivement compromise. Bien que la question reste à formuler, ce qui ne sera pas nécessairement simple, elle consistera pour l'essentiel à demander aux deux régions si elles acceptent de se réunir pour former un nouveau canton. Si une des deux régions refuse, il faudra bien admettre que la réunification n'est plus d'actualité et que les Jurassiens devront renoncer à leur rêve légitime. Certes, nous ne pouvons pas nous engager pour les générations futures et, dans l'histoire, tout est stable jusqu'au moment où tout peut changer. Mais, à court terme, le slogan que la lutte continue n'aura plus lieu d'être.

Ouvrons ici une parenthèse pour dire que le PCSI estime que la formule d'un nouveau canton formé de six communes, formule proposée par l'AIJ, ne doit pas venir perturber la question fondamentale et unique relative à la reconstitution de l'unité du Jura. Cette proposition a des aspects intéressants, qui méritent réflexion, mais c'est une question en soi, basée sur des considérations indépendantes de la résolution de la Question jurassienne.

Nous tenons aussi à dénoncer l'attitude du canton de Berne, de son Gouvernement en particulier, qui donne l'impression de brouiller les débats relatifs à la réunification du Jura. Le refus du CREA, de l'Office interjurassien des sports, d'un Service culturel commun ou encore d'un Service d'urgence 144 commun ne vont pas dans le sens d'une collaboration interrégionale souhaitée par l'AIJ, collaboration qui pourrait être un terreau propice à la prise de conscience interjurassienne.

Les lenteurs prises pour répondre aux propositions de l'AlJ sont aussi un signe de manque de considération pour une question clairement posée.

Quant au jeu ambigu avec la ville de Bienne et la création d'une région qui pourrait faire hésiter les communes satellites, il apporte un brouillage déplorable.

Lorsque le vote sur la reconstitution de l'unité du Jura aura eu lieu, dans la malheureuse hypothèse qu'il aura été négatif, il faudra bien en accepter les conclusions et dire que la question de l'unité du Jura n'est plus d'actualité. Conclusion dure à avaler que seul notre esprit démocratique nous permettra d'accepter. Et, pourtant, la question de l'autodétermination ne sera pas complètement réglée. Dans l'étape précédente, c'est la région entière qui a été interrogée et qui s'est déterminée. Or, en Suisse, les communes sont des petites entités spécifiques qui ont un droit d'autodétermination propre. C'est d'ailleurs ce qui avait été explicitement admis pour que le canton de Berne introduise le processus de vote en cascades dans les années septante. Dès lors, s'il faut ré-

soudre clairement la question de l'unité jurassienne, il faut résoudre aussi clairement la question de l'autodétermination des communes qui le désirent. Et il est patent que cette volonté n'a pas pu être prise en compte dans les plébiscites de 1975 pour des restrictions de type géographique qui n'ont rien à voir avec les aspirations historiques, politiques et culturelles des communes.

On parle généralement du cas évident de Moutier mais ce droit doit être ouvert pour toutes les communes qui le souhaiteraient. Le passage par le vote intermédiaire du district nous paraît inutile, le district n'étant qu'une circonscription administrative et non politique. Soyons clair, il ne s'agit pas ici de contester le premier vote ou de le remettre en question. Dans le premier vote, les régions se sont prononcées sur l'unité de l'ensemble du Jura. Dans le second vote, au niveau communal, ce sont les entités politiques locales qui se déterminent sur leur rattachement politique. Et, pour être complet, il faudra bien admettre que cette possibilité d'autodétermination locale doit fonctionner, quel que soit le résultat du premier vote.

Pour conclure, le groupe PCSI remercie le Gouvernement jurassien pour le rapport qu'il nous a présenté et l'encourage dans l'organisation d'une consultation interjurassienne qui pose les vraies questions et qui sauvegarde les convictions du peuple et des communes jurassiennes. Je vous remercie.

M. Alain Bohlinger (PLR) : Aujourd'hui, nous traitons le énième rapport sur la reconstitution de l'unité du Jura au sein de notre Parlement jurassien.

Le groupe PLR salue ici l'existence et les résultats de l'Assemblée interjurassienne qui ont permis un véritable dialoque.

Nous tenons à relever le climat et l'aspect positifs qui ont régné tout le long de cette phase de concertation et de construction.

Notre position, comme le Gouvernement jurassien et l'AlJ, réside dans l'élaboration d'un scrutin populaire tel que présenté dans le rapport. C'est une suite logique qu'il faut donner à la Question jurassienne car nos régions sont liées par notre histoire, notre culture, notre langue, notre économie, nos écoles, etc.

Ce qu'il faut souhaiter de toute façon, c'est de retrouver le calme et la sérénité une fois ce vote passé et que le Jura puisse aller de l'avant, quelle que soit l'issue de ce vote, une fois qu'il aura été réalisé.

Le groupe PLR unanime remercie le Gouvernement pour ses signes clairs en faveur de l'unité du Jura et souhaite que le Parlement en fasse de même. Je vous remercie de votre attention.

M. Thomas Stettler (UDC), président de groupe : Le groupe UDC approuve, dans une large mesure, le rapport du Gouvernement sur la reconstitution de l'unité du Jura. Mais le chemin est plus caillouteux que prévu et nous craignons fortement une sortie de route peu glorieuse!

On ressent dans le texte la détermination du Gouvernement de faire avancer les choses dans cette situation qui peine à avancer depuis trente ans. Nous tenons à relever les efforts du canton du Jura en matière d'attractivité et nous partageons l'avis que l'imposition trop lourde reste un des problèmes majeurs de l'image de la République. Et, pour convaincre, il faut plaire!

Sur un point, le groupe UDC ne partage pas l'avis du Gouvernement. Vous l'aurez deviné, il s'agit de la possibilité aux communes autonomistes à rejoindre seules le Jura. Nous connaissons l'aberration du découpage communal dans le Laufonnais. Il pose de gros problèmes d'organisation et coûte un saladier aux cantons de Bâle-Campagne et Soleure.

Je rappelle aussi au Gouvernement le titre de son rapport : la reconstitution de l'unité du Jura. Donner la possibilité aux communes autonomistes de rejoindre le Jura, c'est du marchandage de tapis et cela ne permet ni la reconstitution et encore moins l'unité du Jura. Ceci ouvre la porte au saucissonnage et au démantèlement des districts du Jura bernois. Alors que, dans notre Canton, on incite financièrement et politiquement les communes à fusionner ! Il s'agit là d'une incohérence manifeste.

Mon groupe tient à rappeler qu'il est favorable à la reconstitution de l'unité du Jura, même au prix d'un éventuel partage d'autonomie avec le Sud. Mais l'UDC refuse de grignoter le Jura bernois par tranches comme un vulgaire salami. Je vous remercie de votre attention.

M. Loïc Dobler (PS) : J'aimerais tout d'abord saluer ici le rapport présenté par le Gouvernement jurassien. Je ne souhaite pas revenir ici sur ce qui a été dit soit par le Gouvernement, soit par les représentants des groupes parlementaires, et prolonger inutilement le débat.

Néanmoins, laissez-moi ici vous faire part de mon agacement face à l'attitude du Conseil-exécutif bernois. Tout d'abord, alors même que les deux cantons, Jura et Berne, ont fait part à plusieurs reprises de leur volonté de collaborer, peut-on considérer l'attitude du Conseil-exécutif bernois comme celle d'un partenaire fiable ? A-t-il été loyal en rendant sa position publique sans avertir préalablement ni le canton du Jura, ni la Confédération ? Poser la question, c'est y répondre. Ajoutée aux différents dossiers interjurassiens tels que le CREA ou le 144, cela démontre — si cela était encore nécessaire — l'attitude plus qu'ambiguë du Gouvernement bernois.

En ce qui concerne la République et Canton du Jura, la situation est claire : jamais les Jurassiennes et Jurassiens ne renonceront à l'idéal de la reconstitution de l'unité du Jura. La reconstitution de cette unité ne se brade pas. Elle est un devoir historique. Oui, nous reconnaîtrons les résultats d'un vote populaire. Le Conseil-exécutif bernois semble nous considérer comme d'affreux talibans. Reconnaître le résultat d'un vote, ce n'est pourtant pas abdiquer. Si cette logique avait été suivie dans l'histoire suisse, les femmes n'auraient toujours pas le droit de vote dans notre pays!

Enfin, je reste persuadé que, le moment venu, toutes et tous, les Jurassiens, sauront se sentir concernés par l'avenir institutionnel de notre région. La jeunesse saura, le moment venu, s'engager pour cette région qu'elle affectionne tant. Ensemble, au-delà des clivages politiques, nous devons continuer à nous engager pour le Jura, pour son unité. Je vous remercie de votre attention.

Le président : Monsieur l'observateur de Sorvilier, Jean-Marie Koller, demande la parole. Le Parlement lui accordetil par un lever de mains ?

(Cette requête est acceptée par le Parlement.)

M. Jean-Marie Koller, observateur de Sorvilier : Le jeu des pirouettes fonctionne à merveille du côté de la Berne cantonale. On peut en dire autant du côté de son hochet, le Conseil du Jura bernois.

Suite au dépôt du rapport final de l'AIJ, on attendait du canton de Berne une lente valse viennoise, justifiée par l'avis indispensable des responsables politiques régionaux. Il en aura fallu du temps, en effet, entre les conclusions de l'Assemblée interjurassienne et le moment tant attendu où le Conseil du Jura bernois a finalement admis dans la douleur qu'une consultation populaire devait avoir lieu. Le Conseil-exécutif, convaincu jusqu'il y a peu du contraire, s'est trouvé ravi, du moins en apparence, de cette prise de position et s'est empressé de dévoiler ses intentions auprès des médias sans aucune retenue, telle une valse à mille temps...

Sachant qu'en démocratie, rien ne va très vite, il eut été bien inspiré de garder pour lui, discrètement, sa stratégie et d'en faire part préalablement à ses partenaires de la Conférence tripartite. Le Gouvernement jurassien, c'est tout à son honneur, a fait preuve de compréhension et de patience. Je pense personnellement qu'une fois encore, on aura perdu beaucoup de temps pour se prononcer sur «une simple position de principe», comme l'affirme votre analyse.

Dans son rapport sur la reconstitution de l'unité du Jura, le Gouvernement constate la reconnaissance du problème institutionnel jurassien par le Conseil-exécutif. On peut se réjouir d'une telle évolution, d'autant plus qu'elle permet pour l'Etat jurassien de durcir quelque peu le ton face à son adversaire.

Dans les difficiles négociations qui auront lieu sous l'égide de la Confédération, il sera important d'opposer s'il le faut, à l'unité du Jura historique, celle dont le Jura bernois se réclame aujourd'hui. Le Gouvernement jurassien rappelle fort à propos la reconnaissance du peuple jurassien par la constitution bernoise de 1951. Cela nous ramène à 1970 et son additif constitutionnel, lequel pourrait bien revenir tel un boomerang dans l'enceinte du Rathaus. Voilà en effet deux éléments fondamentaux, à mon avis, qui doivent impérativement guider la suite des opérations. La ville de Moutier a incontestablement le droit de choisir son destin et c'est sans délai qu'elle devrait jeter les bases de sa demande de rattachement au canton du Jura. Les mêmes règles qui ont permis l'éclatement du Jura doivent être applicables pour le reconstruire

Monsieur le Président, Madame et Messieurs les Ministres, j'extrais de votre rapport ce passage qui me paraît d'une extrême importance : «Il va de soi que l'échéance de 2013, évoquée par l'Exécutif bernois, ne tient pas. La mise en route d'une telle consultation doit obligatoirement contenir l'ensemble des solutions au conflit jurassien. Cela n'empêche pas de mettre en route dès à présent certaines mesures qui s'intégreront à une solution finale». C'est ici en effet que doit intervenir, de manière autoritaire, la Conférence tripartite.

La Question jurassienne est une «question suisse» et le rôle de la Confédération est primordial pour que les négociations soient constructives. L'histoire nous enseigne que les Jurassiens ont été intégrés à la Suisse via son annexion au canton de Berne, sans qu'on leur demande leur avis. Le pouvoir politique bernois de 1815 s'était lui-même opposé à cette compensation dans un premier temps. Cela avait déjà été rappelé par Paul-Henri Cattin, rédacteur en chef du Journal du Jura, à l'occasion du centième anniversaire de l'an-

nexion du Jura au canton de Berne, le 19 mars 1915.

A la question «Quelles sont les conditions qui permettront aux citoyens de dessiner eux-mêmes l'avenir institutionnel de la région ?» posée dans le rapport, le Gouvernement répond que «le débat démocratique ne doit être ni fermé ni limité mais ouvert et serein», comme le souhaite l'AlJ dans la conclusion de son rapport.

Personnellement j'aurais souhaité qu'on y ajoute : «ouvert au respect de la langue et de la culture francophone». Si nous débattons aujourd'hui sur l'avenir institutionnel du Jura méridional, tant sur le plan politique qu'économique, la question essentielle, à côté de laquelle il ne faudra pas passer, est bien celle de l'identité. Pour un peuple qui a partagé son destin depuis plus d'un millénaire, la culture dont il se nourrit quotidiennement ne saurait passer au second plan.

Berne vient tristement de démontrer que c'est une réalité en sabotant le projet du CREA. La menace qui pèse également sur l'identité francophone devra être présente en permanence lors des négociations avec l'Exécutif bernois. Ce dernier, avec la multiplication d'outils machiavéliques du genre «Conférence Régionale Bienne-Seeland-Jura bernois» ne reste pas inactif. Le fait de renommer les centres de formation professionnels du Jura bernois en «Centre de formation professionnelle Berne francophone» illustre parfaitement cette tendance à bafouer l'identité jurassienne.

Comme je le disais au début de mon intervention, Berne reste le spécialiste de la pirouette. On pourrait même affirmer qu'il est déjà en campagne pour faire disparaître l'Assemblée interjurassienne et, du même coup, porter un coup fatal à l'Accord du 25 mars 1994.

Je ne me prononcerai pas sur la coopération interjurassienne. Le rapport du Gouvernement me semble parfait en tous points. Je partage entièrement son analyse.

Toutefois, je tiens à souligner avec bien des observateurs qu'en utilisant de manière trompeuse et sournoise la «problématique biennoise», le canton de Berne pourrait bien à long terme se permettre de rayer purement et simplement le statut particulier dont «bénéficie» (je mets le terme entre guillemets) le Jura méridional. La liste est longue des projets appelés à rapprocher le nord et le sud du Jura, sabotés par Berne. Un office des sports interjurassien, une évidence pour tous, n'a pas obtenu grand écho auprès de leurs Excellences. Le projet d'une justice interjurassienne des mineurs encore moins. On a vu le sort réservé au CREA ainsi que la centrale d'appel d'urgence.

Monsieur le Président, Madame et Messieurs, comme vous, nous pensons que les Jurassiens du Sud et les Jurassiens du Nord font bel et bien partie d'une même communauté. Le problème, c'est Berne qui l'entretient ! Même le Conseil du Jura bernois doit admettre que les domaines où la coopération est possible s'enlisent faute de volonté gouvernementale. Si, aujourd'hui, la population du Jura méridional ne semble pas mûre pour envisager son avenir dans un cadre jurassien, elle le doit expressément à son ignorance des avantages qu'elle en tirerait. En cela, je pense que la classe politique jurassienne a son rôle à jouer. Celui-ci me semble, hélas, souffrir d'un déficit chronique. La République et Canton du Jura ne manque pas d'atouts pour démontrer que le rejoindre serait une meilleure solution que de disparaître dans une région tampon à la merci d'un gouvernement qui promet beaucoup en ces temps d'incertitude mais qui, au final, ne pourra tenir ses promesses.

En tant que citoyen du sud, j'en appelle à tous les acteurs de la vie quotidienne jurassienne pour transmettre les valeurs de la République qui font qu'aujourd'hui elle peut fièrement démontrer qu'elle est une réussite.

Chers compatriotes, travaillons à l'édification d'«un seul Jura», à l'unité hors de laquelle la Question jurassienne ne sera jamais résolue.

M. Christian Vaquin, observateur de Moutier: Permettez-moi de ressortir deux points à mon avis essentiels du rapport 2011 du Gouvernement consacré à la reconstitution de l'unité du Jura, dont je salue au passage la qualité et la clarté du propos quant à la voie tracée alors que les négociations avec le Gouvernement bernois vont s'engager.

Les Jurassiens du Sud savent qu'ils peuvent compter sur la détermination du Gouvernement jurassien. Ils s'attacheront, dans les semaines et les mois à venir, à œuvrer sur plusieurs fronts afin de renforcer encore la position de l'Etat jurassien dans la voie décisive qui s'ouvre.

Le premier point concerne la tenue d'un futur vote et la négociation de ses modalités. La majorité autonomiste de la ville de Moutier rappelle son attachement au rétablissement de l'unité jurassienne : tout doit être mis en œuvre afin qu'une solution globale à la Question jurassienne s'impose. C'est là notre objectif prioritaire. Nous y mettrons toutes nos forces. Cela présuppose notamment l'ouverture d'un large débat démocratique permettant aux citoyens de se forger une opinion éclairée et comparative entre les avantages offerts par la création d'un nouveau canton d'une part et les handicaps découlant du statu quo d'autre part.

Cette exigence étant posée, toute solution partielle, découlant de votes communalistes, constitue un pis-aller. Il n'empêche que si, d'aventure, une solution globale n'aboutissait pas, le mécanisme envisagé devrait permettre aux communes désireuses de rejoindre le nouvel Etat de pouvoir le faire.

La procédure appliquée en 1975, consacrant les votes en cascades, devra être réactivée. C'est un point de la négociation sur lequel il n'est pas question de transiger. Dans son rapport, le Gouvernement rappelle avec pertinence le contenu du message adressé par le Grand Conseil bernois aux citoyens avant la votation du 1er mars 1970 sur l'introduction d'additifs constitutionnels relatifs au Jura. Ce texte conserve toute son actualité.

La possibilité offerte aux communes de rejoindre le nouvel Etat est en outre en totale conformité avec le statut particulier reconnu à la ville de Moutier, tant dans le rapport Widmer que dans l'Accord du 25 mars 1994; elle est aussi conforme à l'article 138 de la Constitution jurassienne.

Mesdames et Messieurs les Députés, c'est évident : il faudra compter sur la ville de Moutier qui s'impose, plus que jamais, comme l'une des clés essentielles de la solution de la Question jurassienne. En novembre dernier, les citoyens prévôtois ont très largement confirmé la majorité autonomiste, tant à la mairie qu'au conseil municipal et encore au conseil de ville.

Tout prochainement, des démarches politiques seront engagées sur le plan local. Elles demanderont en outre que la première cité du Jura méridional soit entendue par la commission tripartite Confédération/Berne/Jura. Il est en effet pour le moins surprenant que, jusqu'ici, la ville n'ait pas encore été consultée, ni même entendue, alors que son sort a

été largement évoqué par les deux gouvernements. Comme l'indique très justement le rapport gouvernemental, «Il est temps d'offrir à Moutier l'opportunité de choisir elle-même son destin».

Le deuxième point que je souhaite brièvement mettre en évidence figure à la page 17 du rapport et porte sur l'attractivité de la République et Canton du Jura. Son dynamisme est réel en maints domaines. Afin de convaincre l'énorme potentiel des indécis du Jura-Sud, il importe de le faire avec des arguments concrets et ceux-ci ne manquent pas. L'Etat jurassien a des nombreux atouts à mettre en exergue, découlant de l'exercice de la souveraineté cantonale. Le pouvoir de proximité permet à la région de se développer en tenant compte de ses spécificités. D'une manière générale, nous estimons que la République et Canton du Jura doit encore faire des efforts afin de mieux se vendre et de mettre en évidence ses réussites qui sont importantes. Elle doit en outre ne manquer aucune occasion de rappeler son désir de partager le pouvoir et sa détermination à construire un nouvel Etat dans lequel les citoyens du Jura-Sud seraient des acteurs et des partenaires déterminants.

L'unité du Jura, les droits de la cité prévôtoise, sont des principes qui fondent notre action.

Mesdames et Messieurs, aucun vote dénaturé ne résoudra la Question jurassienne. Le canton de Berne et la Confédération doivent le savoir : il n'y aura pas de trêve dans l'expression autonomiste. Le succès populaire remporté par la dernière Fête de la Liberté, à Moutier, rappelle opportunément la capacité de mobilisation des Jurassiens — et particulièrement de ceux du Sud — lorsqu'il en va de l'avenir de leur coin de pays.

Plus que jamais, Mesdames et Messieurs, les principes dont j'ai parlé tout à l'heure, à savoir l'unité du Jura, les droits de la cité prévôtoise, sont rappelés avec force en ce 37° anniversaire du plébiscite d'autodétermination, qui a vu le peuple se lever pour conquérir sa liberté. A nous d'achever l'œuvre entreprise en revendiquant une procédure démocratique nous permettant de réparer l'erreur historique que fut la partition du Jura. L'engagement pour cet idéal survivra jusqu'à ce qu'elle aura été réparée. Je vous remercie de votre attention.

Mme Elisabeth Baume-Schneider, ministre : En fait, la longueur de mon propos sera inversement proportionnelle à l'importance de cette question institutionnelle.

Le Gouvernement jurassien est satisfait — on espère toujours que vous répondiez «satisfait» aux questions orales — par rapport à la convergence de vues des différents partis qui se sont exprimés, convergence de vues qui représente, à nos yeux, la légitimité de cette question aux yeux des représentants du peuple jurassien.

Un bémol vient du côté de l'UDC. Pour tenter de répondre à Thomas Stettler, je dirai qu'il n'y a pas de craintes à avoir en termes de maîtrise de ce dossier. Nous allons même nous adapter à la vitesse conseillée, pour reprendre la terminologie de sortie de route ou non. Donc, pas d'inquiétudes à avoir à ce niveau-là. Ça, c'est peut-être pour plaisanter. Mais, de manière beaucoup plus sérieuse, par rapport à cette crainte de laisser le Gouvernement se prononcer dans une démarche de grignotage ou autres, il ne s'agit pas du tout de ça. La question de la valeur de l'autodétermination des peuples, de chaque citoyenne ou citoyen, est bien plus importante et la Question jurassienne, aux

yeux du Gouvernement, ne se contente ni de saucissonnage, ni de grignotage. Je dirais plutôt que c'est de la haute gastronomie. Mais, comme vous l'avez vu, ce rapport-ci est empreint de lucidité mais également d'enthousiasme parce qu'on pense que c'est le bon moment pour entrer dans une procédure de négociation mais aussi, grâce à ce qui a été mentionné par les différents groupes politiques, on sait qu'on peut compter sur une approche positive du Parlement jurassien mais on sait aussi à quel point on doit être vigilant dans le cadre de cette négociation.

Peut-être encore remercier le vice-président de la commission des affaires extérieures, Monsieur le député Miserez, pour la prise de position de la commission. Concéder assez volontiers que si, jusqu'à présent, le Gouvernement jurassien avait toujours été dubitatif sur cet exercice qui consiste à présenter le rapport sur ses principes et à en débattre, nous avons pu observer, en cette année bien particulière et aux enjeux importants, la richesse de ce débat, de ce dialogue, et la pertinence de pouvoir ajuster le rapport. Donc, merci au président aujourd'hui absent, au vice-président pour le rapport et à la qualité des débats de la commission.

Bref, vous l'aurez compris, le Gouvernement jurassien n'entend pas brûler les étapes. S'il est prêt à entrer dans un processus et à envisager, pourquoi pas, d'avoir une attitude avec non pas des renonciations mais peut-être des discussions qui peuvent être de l'ordre des concessions, il n'est pas question de brader la Question jurassienne. Respecter le vote, respecter les valeurs de la démocratie, oui mais ça n'empêche aucunement une fidélité de cœur avec la réalité historique. Merci de votre attention.

Le président : Merci, Madame la Ministre, et félicitations pour la tenue de circonstance.

Mme Elisabeth Baume-Schneider, ministre : En rouge et blanc

Le président : Voilà. Nous allons maintenant clore ce point de l'ordre du jour, le rapport. Comme vous le savez, nous ne votons pas mais nous allons entonner «La Rauracienne». Je vous prie de vous lever.

(L'Assemblée entonne «La Rauracienne».)

Le président : J'invite Monsieur le président Luperto à venir à la tribune présidentielle.

Allocution de Monsieur Jean-Charles Luperto, président du Parlement de la Communauté française de Belgique Wallonie-Bruxelles

Le président : Monsieur le Président, Monsieur le Greffier, Monsieur le Directeur général, Madame et Messieurs les Ministres, chers Collègues, Mesdames et Messieurs, en ce jour où notre Parlement débat de la reconstitution de l'unité du Jura, à la veille de la commémoration du 37° anniversaire du plébiscite d'autodétermination, notre Assemblée a le grand honneur et le profond plaisir d'accueillir Monsieur Jean-Charles Luperto, président du Parlement de la Communauté française de Belgique, que nous devons désormais appeler Fédération Wallonie-Bruxelles selon de récentes décisions. C'est le signe que, chez vous, comme chez nous, les choses évoluent toujours au niveau institutionnel.

Au nom du Parlement de la République et Canton du Jura, je vous souhaite, Monsieur le Président, une très cordiale bienvenue au sein de notre assemblée. C'est chose rare mais ô combien appréciée, pour notre Parlement, de pouvoir accueillir et entendre, en séance plénière, des hôtes de votre qualité, des amis avec qui nous partageons, en sus de l'amour de notre langue, des idéaux et des valeurs qui ont fondé nos Etats.

J'aimerais saluer également les deux personnes qui vous accompagnent ce jour. Un ami de longue date du Jura, de son Parlement, M. Christian Daubie, greffier du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles depuis 1982, qui prendra sa retraite cet été. Nous le remercions pour l'excellente collaboration qu'il a su nouer et nourrir avec notre Parlement et lui adressons d'ores et déjà nos vœux les meilleurs pour la suite et qu'il profite encore longtemps de ce bien précieux qu'est le temps. Nous saluons également son successeur, M. Xavier Baeselen, qui prendra ses fonctions le 1er septembre et avec qui nous nous réjouissons de poursuivre notre collaboration.

Il ne semble pas utile de rappeler ici devant vous la longue amitié qui unit les peuples wallons et bruxellois et le peuple jurassien. Elle est née durant le combat mené pour notre indépendance alors que, de part et d'autre, nous nous battions pour faire reconnaître notre identité et notre culture francophone. Il fut à l'origine pour nous de la création de l'Etat jurassien et pour vous de la décentralisation et des compétences données aux communautés linguistiques et aux régions. Mais nous ne sommes pas encore au bout du chemin.

Depuis le Jura, nous assistons, avec regret, au dur débat institutionnel qui secoue la Belgique depuis maintenant plus d'une année et ne pouvons que souhaiter une issue favorable. Nous constatons les efforts que la Wallonie et la Région bruxelloise font afin de trouver une solution à cette crise. La création de la Fédération Wallonie-Bruxelles y est également une réponse.

Pour notre part, le Jura historique n'est toujours pas réuni et nous ne pouvons qu'espérer que les récents développements dont nous avons débattu tout à l'heure nous mèneront vers une résolution sereine de la Question jurassienne

Cette amitié, née dans le combat — citons par exemple l'occupation conjointe de nos ambassades respectives à Bruxelles et à Berne durant les années de braise — cette amitié, nous avons souhaité la prolonger dès la création de notre Canton et c'est ainsi que nos deux législatifs ont approuvé, le 30 novembre 1984, l'Entente à l'origine du Comité mixte qui nous permet depuis lors, à intervalle régulier, d'échanger entre nous et, depuis 2000, dans la tripartite avec nos amis valdôtains, sur des sujets qui touchent l'ensemble de nos trois communautés. Nous aurons d'ailleurs grand plaisir, en automne prochain, d'accueillir les délégations du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles et du Conseil de la Vallée d'Aoste pour discuter de la politique en faveur des aînés et de celle de la petite enfance.

Cette amitié, elle est également nourrie de collaborations entre nos institutions. Et, à ce sujet, notre Gouvernement, dans le cadre de sa politique de coopération, poursuit ainsi depuis longtemps une collaboration efficace et réjouissante avec les acteurs wallons et bruxellois. Nous pensons notamment ici aux nombreux programmes à destination de la jeunesse, dont ont pu profiter et profitent encore de nombreux

jeunes Jurassiens et Jurassiennes. Citons encore les multiples collaborations dans le domaine artistique, que ce soit dans le théâtre, la musique ou d'autres arts. De part et d'autre, des contacts ont été noués entre artistes et professionnels, des amitiés sont nées, source d'une productivité artistique des plus intéressantes.

Cette amitié qui lie nos peuples n'est pas qu'historique, n'est pas que sur le papier; elle est vécue et ressentie profondément dans nos actes. La francophonie nous unit mais aussi cette volonté de faire vivre une culture riche et de la partager, de défendre des valeurs et des idéaux communs.

Votre visite ce jour dans le Jura est le symbole de l'attachement que votre communauté porte à notre Canton et au peuple jurassien. Nous vous en sommes reconnaissants et vous assurons en retour de notre affection pour votre pays, votre région, votre peuple.

Monsieur le Président Luperto, j'ai l'honneur et le plaisir de vous céder la parole et la tribune du Parlement jurassien. (Applaudissements.)

M. Jean-Charles Luperto, président du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles: Monsieur le président Burri, Madame et Messieurs les Ministres, Mesdames et Messieurs les Députés, Monsieur le Secrétaire général, très chers Amis jurassiens, avant toute chose, j'aimerais remercier chaleureusement le président Burri ainsi que Monsieur Jean-Baptiste Maître pour l'invitation qu'ils m'ont adressée ainsi qu'à notre secrétaire général, Monsieur Daubie, auquel il vient d'être fait référence et qui arrive non pas au terme d'une vie mais au début d'une nouvelle autre qui, nous le lui souhaitons, sera riche, prospère, comme l'a été sa vie jusqu'ici, toute faite d'engagement et d'amitié. Je salue également son successeur, Monsieur Baeselen, qui le remplacera prochainement dans ses fonctions et avec lequel nous aurons donc l'occasion de poursuivre la route engagée.

Ce n'est naturellement pas sans une réelle émotion que je me trouve aujourd'hui devant vous, à Delémont, capitale de la République et Canton du Jura.

Lorsque j'ai pris mes fonctions au Parlement de la Communauté française de Belgique, il y a maintenant près de deux ans, je me dois bien d'avouer que je ne connaissais que peu de chose des relations privilégiées qui existaient entre nos deux régions en général, entre nos deux assemblées en particulier. Il est en effet manifeste que les relations que nos parlements ont instaurées officiellement (comme vient de le rappeler le président) en 1984, il y a donc maintenant bientôt 27 ans, ont été à la base du développement de celles qui existent entre nos gouvernements et qui n'ont débutées, elles, qu'en 1988!

L'Entente qu'un de mes prédécesseurs, M. Charles Poswick, a signé en date du 30 novembre 1984 avec Jean-Louis Wernli ainsi qu'avec les deux secrétaires généraux, Monsieur Jean-Claude Montavon et Monsieur Christian Daubie, mentionnait qu'un des objectifs de nos relations bilatérales était le renforcement des liens d'amitié entre les populations jurassienne et de la Communauté française de Belgique, récemment rebaptisée (comme l'aura dit le président) Fédération Wallonie-Bruxelles. Près de 30 années plus tard, je pense que l'on peut dire que nous avons contribué à cet objectif.

Vous le savez peut-être, le Comité triangulaire de coopération interparlementaire entre nos assemblées, associées dès 2000 au Conseil régional de la Vallée d'Aoste, se réunit

chaque année et a, entre autres, à cœur d'assurer un suivi régulier de la coopération intergouvernementale entre nos entités. Lors de la dernière session de ce Comité, nous avons eu l'occasion de rencontrer M. Charles-Etienne Lagasse, un des responsables de l'action extérieure de notre Fédération Wallonie-Bruxelles. Il nous a démontré à quel point les relations entre le Jura et notre Fédération étaient à la fois riches et fructueuses. Un des grands axes de cette coopération est de favoriser les relations entre jeunes, adultes de demain, qui grandissent donc en apprenant à se connaître et en tissant des liens, j'en suis certain, d'amitié. Nous avions d'ailleurs récemment le bonheur d'avoir, dans notre Parlement Jeunesse, la présence d'un jeune homme de Delémont qui figurait dans ce Parlement Jeunesse et qui y aura apporté toute son énergie et sa vivacité.

Chers amis, j'aimerais, dans le cadre de cette intervention, revenir dans un premier temps sur certains faits qui ont marqué l'actualité de ces derniers mois.

Il y a de cela quelque temps, un fait tout a fait surprenant a touché le monde de l'édition. Un petit ouvrage de 14 pages (sans les annexes) a été vendu à plus de 3 millions d'exemplaires. Vous vous en douterez peut-être, je fais ici référence au «pamphlet» de Stéphane Hessel intitulé «Indignez-vous», dont, j'en suis certain, vous avez entendu parler. Dans ce petit ouvrage, Stéphane Hessel revient sur son parcours personnel en ayant la volonté de pousser le lecteur à s'indigner. Alors qu'il espérait dans un premier temps que s'intéressent à son texte quelques anciens combattants ou des résistants comme lui, ce fut vite, il faut le souligner, un «phénomène d'édition», un immense succès de librairie. Cet ouvrage a en effet été traduit dans de nombreuses langues et est publié dans presque tous les pays européens ainsi qu'aux Etats-Unis et même en Chine!

Mais que dit Stéphane Hessel dans «Indignez-vous»? Assez simplement, il revient sur les fondements de la sociale démocratie héritée de la Résistance. Il insiste sur certains points qui sont, selon lui, aujourd'hui menacés et exhorte les populations à s'indigner face aux injustices. Selon lui, le motif de base de la Résistance au nazisme était l'indignation. Stéphane Hessel souhaite dès lors à tout un chacun d'avoir un motif personnel d'indignation, même si les raisons de s'indigner peuvent paraître aujourd'hui moins nettes ou le monde trop complexe.

Mais l'indignation, et vous en conviendrez avec moi, ce n'est pas une fin en soi ! Une fois le malaise devenu indignation, le plus difficile reste à faire : transformer cette émotion en action, en engagement. Et c'est bien ce que, nous tous, nous avons finalement décidé de faire. Certains prétendent que c'est impossible, qu'indignation et politique ne font pas bon ménage et que l'indignation n'engendre que la frustration.

L'Histoire fourmille pourtant d'exemples qui attestent parfaitement du contraire : où en serait en effet le mouvement des droits civiques des Afro-Américains sans les mobilisations des années 1960 ? Que se serait-il passé dans les républiques soviétiques sans cette indignation qui poussa tant de personnes à descendre dans la rue ? Sans aller si loin, rappelons que, sans les manifestations populaires, l'armée belge se serait peut être engagée dans le conflit irakien ou que les troupes espagnoles n'en seraient peut-être pas encore revenues. L'indignation est donc souvent le préalable à un changement ou à une transformation en politique. Je pense en outre qu'une certaine forme d'indignation est à la base de l'engagement de bon nombre d'hommes ou de femmes politiques.

Cette nécessité d'indignation et d'action ou d'engagement qui en découlent ont trouvé un écho tout particulier ces derniers mois. Les populations d'un grand nombre de pays de notre voisinage se sont révoltées contre des régimes dictatoriaux qui les dirigeaient depuis de trop nombreuses années et avec lesquels, parfois, nous avons montré une approche trop conciliante. J'aimerais ici saluer toutes ces personnes, jeunes et moins jeunes, qui ont pris de gros risques personnels et familiaux au nom de la liberté et de la démocratie.

En Europe aussi, cet appel eut un certain écho avec la création du mouvement dit des «Indignés». En Espagne, on considère qu'«Indignaos!», nom donné à la traduction d'«Indignez-vous», renforcé par un vibrant avant-propos d'un autre nonagénaire, José Luis Sampedro, lui aussi né en 1917, a cristallisé la mobilisation du mouvement de la Puerta del Sol.

Pour rappel, le 15 mai de cette année, les «sans-toit, les sans boulot, les sans-retraite et les sans-peur» ont manifesté à Madrid, sur la place de la Puerta del Sol (où se trouvaient environ 20'000 personnes) ainsi que dans d'autres villes espagnoles. A l'issue de la manifestation, ils décident de camper sur cette place madrilène, en dépit de l'interdiction qui leur en est faite. Leur exemple sera suivi dans d'autres villes, puis ailleurs dans le monde. A Berlin, Londres, Paris mais également Bruxelles, des jeunes, espagnols ou non, manifestent et campent aussi sur des places emblématiques. Le mouvement est désormais connu sous le nom de «15-M» ou des «Indignés». Il exige un changement de cap et un futur digne.

J'aimerais ajouter qu'il convient d'espérer que cette indignation n'entraîne pas un rejet du politique car les réponses aux problèmes qu'elle soulève ne pourront être apportées que par le politique.

Pour en revenir à Stéphane Hessel, dans un autre de ses ouvrages, il soutient que, dans un monde globalisé comme celui dans lequel nous vivons, il est nécessaire de lutter contre deux grandes forces : la soif de profit et la soif de pouvoir.

La soif de profit est incarnée par les grandes multinationales. Aujourd'hui, il y a de moins en moins de groupes internationaux. Nous sommes confrontés à ce que certains appellent la consolidation des secteurs. Par un jeu de fusions et d'acquisitions, les sociétés puissantes le deviennent de plus en plus et il y a de moins en moins de place pour les petites et moyennes entreprises.

Cet état de fait diminue, qui plus est, incontestablement la marge de manœuvre dont les pouvoirs publics de nos pays et dont nous, hommes et femmes politiques, pouvons disposer pour influer sur l'organisation de nos sociétés. Faut-il se rappeler que c'est quand le système est ébranlé – et on l'a vu récemment – que l'on refait appel à la puissance publique ?

La soif de pouvoir, quant à elle, est principalement l'apanage des grandes nations. On peut trouver son paroxysme dans les mandats de Georges W. Bush par exemple à la présidence des Etats-Unis. Elle a été, dans le cadre américain, maintes fois conceptualisée au sein de doctrines, plus surprenantes les unes que les autres, telles que la doctrine Thornburgh affirmant que la loi américaine se situe au-dessus du droit international quand les intérêts vitaux ou préten-

dus tels des Etats-Unis sont en jeu, ou encore la doctrine Webster qui considère les alliés politiques et militaires des Etats-Unis comme des «concurrents économiques» et qu'ils doivent à ce titre être espionnés comme tels!

Mesdames, Messieurs, il est de notre devoir, en tant que région active dans le domaine des relations internationales, de faire notre possible pour limiter ce genre de comportement et pour véhiculer, lors de nos rencontres, des valeurs positives, solidaires, de respect et de tolérance.

Le droit de chacun à sa culture et le droit à ce que cette culture soit considérée par les autres comme une réalité à respecter, c'est en effet ce qui permet la coexistence des cultures autrement que par la confrontation.

Notre action commune au sein de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie s'inspire en particulier de ces principes.

Chers amis et chères amies, pour appuyer ce que je viens de dire, j'aimerais maintenant revenir brièvement sur la place des entités subétatiques, des régions comme les nôtres, faisant partie d'Etats fédéraux, ou confédéraux, sur la scène internationale.

Depuis la Seconde Guerre mondiale, des entités subétatiques ont développé une politique propre en matière de relations internationales, en marge donc de leur gouvernement central. Ce phénomène, parfois appelé «paradiplomatie», a été défini par le professeur Panayotis Soldatos comme «une poursuite directe, et à divers degrés, de la part d'Etats fédérés, d'activités étrangères».

Les rapports entre les gouvernements centraux et les Etats fédérés se sont ainsi trouvés grandement bouleversés par les changements structurels sur le plan international. Lorsque l'on parcourt la littérature scientifique sur le sujet, on remarque qu'un certain nombre d'auteurs décrivent la «diplomatie des régions» comme une diplomatie de second ordre, une pâle imitation de la diplomatie «nationale».

Il est pourtant clair que l'action étrangère des entités comme les nôtres est un phénomène qui fonctionne et, ce, depuis de nombreuses années, faut-il le dire, avec un succès certain. Le fait que ce soit l'action de représentants du peuple lui donne, qui plus est, une incontestable légitimité. Les acteurs de cette paradiplomatie disposent en outre bien souvent d'une marge de manœuvre assez grande et forcent de plus en plus d'influence sur la scène internationale. Les entités subétatiques jouissent en effet de l'avantage d'être des acteurs internationaux au statut ambigu. Contrairement aux Etats souverains, elles disposent de la latitude nécessaire pour prendre des positions fermes sur des sujets internationaux délicats. On en parlait hier puisque nous voyagerons sous peu dans des zones où les Droits de l'Homme sont bousculés, la thématique des Droits de l'Homme est évidemment un des sujets sur lesquels il est parfois plus aisé, à des entités subétatiques, de se démarquer qu'aux Etats nationaux... et j'aimerais ajouter : et encore...

Les gouvernements centraux doivent pour leur part adopter une approche plus nuancée, au nom d'une certaine «raison d'Etat»... et j'aimerais aussi ajouter : et encore...

De nos jours, un nombre très impressionnant d'entités subétatiques sont actives en relations internationales. Certains spécialistes avancent le chiffres de 350, sans compter les municipalités ou communes. Ce sont, assez logiquement, les pays fédéraux qui, les premiers, ont vu naître ce phénomène. Il ne se limite pas à l'Occident. On le rencontre

également dans l'espace post-soviétique, en Asie du sudest, en Amérique latine et en Afrique.

La politique étrangère des entités subétatiques varie donc selon les cas. Certaines sont plus ambitieuses que celles de nombre de pays souverains d'ailleurs. Pour illustrer cela, il suffit de regarder le nombre de représentations dont certaines entités disposent à l'étranger. Prenons l'exemple du Québec, qui est bien connu de nous par la langue que l'on a en partage d'ailleurs : et bien, le Québec dispose de 26 représentations internationale; la Fédération Wallonie-Bruxelles, elle, en compte 16. Selon Stéphane Paquin, qui enseigne notamment à l'ENA à Paris, l'entité subétatique la plus dynamique et entreprenante en matière de relations internationales serait la Flandre – vous leur direz que j'ai dit du bien d'eux devant cette Assemblée - qui compte plus de 100 représentations à l'étranger. A titre illustratif, c'est 49 de plus que la Finlande, 48 de plus que la Norvège et 35 de plus qu'Israël...

La situation de la Fédération Wallonie-Bruxelles est assez proche. Nous disposons en effet (je l'ai dit) de 16 postes de représentation de par le monde, 46 postes de lecteurs et formateurs de Wallonie Bruxelles International, 6 bureaux de représentation de ce que nous appelons l'APEFE (l'Association pour la promotion de l'éducation et de la formation à l'étranger), sans oublier les 11 postes de représentation de l'Office de promotion du tourisme Wallonie Bruxelles et les 105 attachés économiques et commerciaux wallons. Au total, Wallonie-Bruxelles peut compter sur près de 200 relais sur les cinq continents!

Je profite d'ailleurs de l'occasion qui m'est donnée ici pour insister sur le travail exemplaire qui est effectué par nos 16 délégués que je me plais d'appeler nos ambassadeurs. Peut-être avez vous eu l'occasion de rencontrer Monsieur Marc Clairbois, notre délégué à Genève, en charge des relations entre Wallonie-Bruxelles et le Jura, par exemple lors du vernissage de l'exposition qu'il a organisé lors du Sommet de Montreux où, je pense, vous avez tous été invités.

Chères amies, chers amis, Monsieur le Président, Madame et Messieurs les Ministres, le rôle de ces entités subétatiques, de ces régions dans la politique internationale, est à nos yeux primordial. En effet, dans un monde toujours plus mondialisé, il importe de rester vigilant à la place des groupes régionaux et à la défense des cultures minoritaires. Nous devons nous donner comme objectif de protéger la diversité heureuse des cultures.

Pour conclure, j'aimerais insister sur un point. Vous, chers amies et amis jurassiens, vous avez fait très tôt après l'accession à l'autonomie le choix d'un engagement international en multipliant d'une part les relations bilatérales – et ma présence aujourd'hui en est un incontestable reflet – mais aussi en jouant un rôle actif dans le multilatéral par votre présence assidue et votre action constructive au sein de la Francophonie parlementaire.

Avec des moyens modestes – les nôtres le sont aussi – vous vous impliquez rigoureusement dans des projets de coopération internationale en aidant des pays du sud, actuellement le Cameroun si je ne m'abuse. C'est ce que nous faisons également avec la République Démocratique du Congo par toute une action de soutien au renforcement des capacités des élus, notamment dans les assemblées provinciales qui ont des compétences proches de celles de nos
Communautés et Régions.

Ainsi, à un moment où, partout dans le monde, on entend parler d'intolérance et de l'extrémisme qui tentent d'opposer les peuples, vous avez pris l'option de promouvoir les notions d'ouverture, de dialogue, de tolérance et de respect. C'est, je crois, une option assez compatible avec la manière dont nous, Belges francophones, approchons les questions de la diversité. J'aimerais, de tout cœur, vous en féliciter et nous réjouir de ce que nous nous efforçons de travailler dans la même direction.

C'est ici que je vous dois des précisions. Je ne vous ai pas encore parlé, quant à moi, de la mutation de la «Communauté française de Belgique» – le président y a fait allusion tout à l'heure – mutation en «Fédération Wallonie-Bruxelles». Comme souvent chez nous, l'épure n'est pas simple.

Sur le plan constitutionnel et légal, l'appellation «Communauté française» demeure aussi longtemps que le Constituant et le Législateur fédéral, statuant pour ces objets à majorité spéciale, ne peuvent s'engager dans un processus modificatif. Cette appellation donc de «Communauté française de Belgique» à cours officiellement et reste valable sur le plan juridique au sens large.

Mais, parallèlement à cela, notre Assemblée parlementaire a adopté, en sa séance du 25 mai dernier, une résolution relative à l'utilisation de la dénomination «Fédération Wallonie-Bruxelles» dans les communications de la Communauté française. Le Parlement a ainsi décidé de faire usage systématiquement de l'appellation «Fédération Wallonie-Bruxelles» pour désigner usuellement la Communauté française créée par le Constituant et il a été décidé d'utiliser cette dénomination et de le faire dans l'ensemble des supports de communication, tout en invitant par ailleurs le Gouvernement à en faire de même.

Vous aurez compris, évidemment, qu'il y a dans cette appellation un acte politique réel. Le fait de réaffirmer le trait d'union immuable entre Wallonie et Bruxelles est, dans le contexte bousculé du moment, un choix politique réel, est une affirmation d'un fait, d'une unité entre les deux régions, qui se veut indissoluble et c'est donc aussi un signal adressé à ceux qui pourraient rêver d'autres destins.

Nous sommes en train de préparer la mise en œuvre de cette résolution qui rappelle, dans ses considérants, que la Communauté française fédère les citoyens francophones de Wallonie et de Bruxelles et que cette caractéristique mérite d'être rappelée dans la dénomination de l'institution. J'irais même plus loin en complément de ce que je vous dis : si la Communauté française de Belgique a pour vocation de réunir les Francophones de Wallonie et de Bruxelles, elle a pour vocation plus largement de réunir les Francophones, en ce compris les Francophones de Flandre puisque l'approche de l'esprit même de communauté n'avait pas valeur territoriale mais avait une valeur de mise en partage d'une communauté de langue et de culture.

Cette mise au point étant faite, je dois aussi souligner que notre Parlement de la «Fédération Wallonie-Bruxelles» célébrera en cette fin d'année les 40 ans de son existence (il s'appelait en 1971 le Conseil culturel de la Communauté culturelle française) et que, en quelque sorte pour ses 40 ans, on pourrait dire qu'il s'offre une nouvelle tenue; il s'offre une nouvelle appellation – toujours officieuse je l'ai dit – et je ne résiste pas au plaisir de partager avec vous l'anecdote selon laquelle, lors d'une visite à Bruxelles, François Mitterrand, alors en train de discuter avec un de mes illustres pré-

décesseurs, pose cette question alors qu'on évoquait la Communauté française de Belgique : «Et de combien de membres est composée votre association ?». C'est là qu'il a fallu lui rappeler qu'il ne s'agissait pas d'une association qui regroupait les Français de l'étranger et, donc, il y a aussi, dans cette appellation, une volonté, à l'international, de clarté pour indiquer ce que réunit cette Communauté Wallonie-Bruxelles.

Nous fêterons cet anniversaire et ces 40 ans. Je pense que c'est la première fois de son histoire que l'institution sera plus âgée que le président qui la préside. Nous fêterons en tout cas cet anniversaire avec un certain nombre d'amis et il est évident qu'au rang de ces amis figurera naturellement le président de votre Assemblée parlementaire qui, au nom d'une amitié longue et fidèle qui nous unit depuis 1984, sera naturellement chaleureusement invité. Nous avons d'ailleurs les courriers officiels à cet égard qui seront remis au même titre d'ailleurs qu'à la soirée du 7 décembre, qui réunira plus largement la Francophonie internationale puisque le 7 décembre sera le jour officiel des 40 ans de notre Assemblée.

Mes chers amis, je vous remercie. Par avance, mes excuses si j'ai abusé de votre patience en cette fin de session parlementaire. Longue vie au Jura! Longue vie à la Fédération Wallonie-Bruxelles! Et longue vie surtout à l'amitié entre nos deux peuples! Je vous remercie. (Applaudissements.)

Le président : Avant la pause de midi, je vous propose de traiter le postulat au point 7 et la résolution. Ensuite, nous ferons la pause.

7. Postulat no 304 Sensibilisation aux formations techniques Michel Choffat (PDC)

Dans une une question orale, lors de la séance du Parlement du 17 novembre 2010, notre collègue Paul Froidevaux précisait ce qui suit au sujet de l'implantation du Groupe Swatch à Boncourt : «Le critère qui prévaudra pour l'embauche sera prioritairement la qualification».

Dans le Quotidien Jurassien du 5 novembre dernier, Nick Hayek déclarait : «Il faut former des horlogers, dont nous avons besoin, plutôt que des banquiers».

Sans sombrer dans un optimisme béat, nous pouvons raisonnablement imaginer que de nombreuses entreprises offriront ces prochaines années des postes de travail à haute qualification technique.

Nous savons qu'une plate-forme opérationnelle de partenariat en matière de formation et de recherche de personnel est à l'œuvre dans le but d'accompagner et de soutenir la recherche et le recrutement de personnel hautement qualifié pour les entreprises qui ont décidé de s'établir à Boncourt.

Bien que nous nous félicitions d'une telle action, il nous paraît tout aussi essentiel de mener, en parallèle et compte tenu également de l'importance des autres projets de développement économique, une action proactive de sensibilisation.

Dès lors, nous invitons le Gouvernement à étudier la mise en place d'une structure qui proposera une démarche volontariste, structurée et visible en matière d'orientation scolaire et professionnelle ainsi que de formation, afin de répondre aux besoins des entreprises et d'assurer l'employabi-

lité des Jurassiens.

Cette démarche devrait comprendre notamment :

- des mesures d'information, de sensibilisation et de promotion auprès des parents et des jeunes, quant à l'intérêt et à l'attractivité des métiers techniques et par conséquent des formations techniques;
- la création de formations courtes et de passerelles, permettant d'assurer d'une manière efficace et rapide une adéquation aux besoins de l'industrie.

M. Michel Choffat (PDC): La situation économique actuelle et les informations réjouissantes de ces derniers mois quant à l'intérêt de plusieurs entreprises à s'établir dans le Jura, et en particulier à Boncourt, ne peuvent que nous réjouir.

Toutefois, cet optimisme ne nous autorise pas à attendre les bras croisés...

Si personne ne remet en cause la réalisation de structures EFEJ+, il nous paraît tout aussi important d'intervenir prioritairement en amont. N'est-il pas plus logique de prévenir que de guérir ?

Ainsi, les futures structures industrielles de Boncourt – et d'ailleurs – manqueront à l'évidence, à tout le moins au début, de personnel formé. Il faut donc de suite envisager des formations répondant aux besoins présents. Ces formations spécifiques devraient être envisagées de façon concentrée et sur du court terme, tant pour les simples ouvriers que pour les ingénieurs, faute de quoi ces postes de travail seront occupés par une majorité de frontaliers.

Parallèlement à ces démarches, le Canton se doit d'être pro-actif. Il est indispensable que le Centre d'orientation scolaire et professionnel sensibilise objectivement les jeunes, y compris les jeunes filles, aux débouchés prometteurs, dans les années à venir, pour des professions techniques. N'est-il pas préférable d'«orienter» des jeunes vers des formations techniques plutôt que vers des formations plus traditionnelles laissant bon nombre d'entre eux et d'entre elles sans place de travail une fois le CFC en poche ?

Enfin, les écoles professionnelles doivent pouvoir réagir rapidement et organiser de nouvelles formations en fonction des nouvelles réalités, des nouvelles technologies.

En conclusion, nous invitons le Gouvernement à entreprendre, dans les meilleurs délais, les démarches suivantes :

- mettre en place des mesures d'information, de sensibilisation et de promotion auprès des parents et des jeunes, y compris des jeunes filles (et j'insiste), quant à l'intérêt et à l'attractivité des métiers techniques et par conséquent des formations techniques;
- créer des formations courtes et des passerelles permettant de capitaliser les acquis des Jurassien(ne)s et d'assurer, d'une manière efficace et rapide, une adéquation aux besoins de l'industrie;
- enfin, définir des priorités et allouer des ressources au sein du CEJEF qui soient en cohérence avec ces besoins.

Nous remercions d'avance le Gouvernement pour ces prochaines démarches.

Mme Elisabeth Baume-Schneider, ministre de la Formation : Monsieur le député Choffat nous remercie déjà des actions mises en cours. Donc, il a pris note que le Gouvernement propose effectivement l'acceptation du postulat.

Peut-être un peu rapidement, trois demandes sont formulées de manière plus spécifique.

La première, c'est la question de la sensibilisation aux métiers techniques ou plutôt, je veux dire, l'ouverture aux métiers qui ont une bonne capacité d'emploi ensuite dans la région. Donc, cela se fait, de manière toujours plus massive, et ce d'autant plus auprès des filles parce que l'on sait qu'il y a encore de grandes réserves ou réticences et une certaine incompréhension aussi par rapport à l'évolution desdits métiers techniques. On a parfois le sentiment que les filles et les garçons d'ailleurs, de même que certains enseignants, pensent que la mécanique, c'est encore avoir les mains dans l'huile à nettoyer des petits copeaux abrasifs autour de certaines pièces alors qu'il y a beaucoup de travaux qui sont maintenant de l'ordre de la programmation. Le métier a complètement évolué.

Donc, à ce niveau-là, nous sommes de plus en plus présents en amont, à partir (je dirais) de la septième ou huitième année d'école, pour inciter les jeunes à avoir un intérêt, une compréhension de l'évolution de ces métiers.

A ce titre, avec le centre d'orientation scolaire et professionnelle, nous allons vérifier la possibilité de mettre en dialogue les enseignants et les entreprises pour leur donner à connaître non pas des entreprises en tant que telles mais certains métiers. Mais cela veut dire que, et du côté de l'entreprise également, il faut être ouvert, non pas à faire visiter son entreprise en disant que c'est la meilleure, quand bien même elle le serait, mais à expliquer ce que c'est que le métier, à s'engager à former et, surtout, également à s'engager pour de la formation continue.

Donc, je dirais que, sur le premier point, nous sommes à bout touchant et en conformité avec l'intention développée par le postulat.

Pour les formations courtes et les passerelles, peut-être indiquer que, là aussi, nous sommes ouverts mais avec quelques réticences dans la mesure où les formations courtes et les passerelles doivent, pour les jeunes, permettre d'aller jusqu'au CFC au minimum. Il est délicat d'imaginer qu'un jeune puisse se dire : «Ben, avec une formation d'une année, je gagnerai bien ma vie et je «renonce» à entrer dans un processus plus long de trois ou quatre ans». Donc, la volonté du Gouvernement jurassien - et c'est ce qui d'ailleurs est payant (si j'ose le dire ainsi) - c'est de former les jeunes au minimum jusqu'au CFC. Et, lorsqu'ils n'ont pas les compétences soit intellectuelles ou qu'ils ont un chemin de vie un peu plus chahuté et que le CFC n'est pas de l'ordre du possible, on va vers le développement des AFP (attestation de formation professionnelle) mais aussi et toujours avec la volonté que l'AFP puisse par la suite se poursuivre vers un CFC.

Donc, je pense qu'il faut distinguer le public-cible : les formations courtes et les passerelles, plus pour les personnes déjà en activité ou bien, comme mentionné ce matin dans l'intervention sur la nécessité d'ouvrir au CFC pour les demandeurs d'emploi ou autres. Les jeunes qui sortent de l'école, vous autoriserez le Gouvernement et le Département à continuer à privilégier la voie de la formation certifiante allant jusqu'au CFC en premier lieu.

Ensuite, peut-être aussi indiquer que nous avons eu une première séance de ce groupe «Emploi-Formation» ou «Formation-Emploi»; je ne sais plus, je vais demander à mon collègue Michel Probst. Il est apparu très nettement que la qualité de la formation dans le Jura n'est pas remise en

question. Par contre, c'est peut-être la capacité à s'adapter rapidement à l'évolution des métiers. Et, là encore, au niveau des passerelles et autres, que ce soient dans les Divisions technique ou artisanale, il y a une grande ouverture à pouvoir ajuster les profils de formation mais plutôt dans des modules complémentaires. Se dire : de nouveau, avec un CFC, on entre dans une logique de CFC+ pour avoir une compétence. On se plaignait par exemple du manque de profils d'acheteur ou bien de profils RH par rapport aux employés de commerce ou bien de profils techniques mais avec une bonne connaissance commerciale de l'entreprise. Donc, c'est plus dans cette dynamique-là qu'on souhaite travailler.

Les personnes présentes au niveau des entreprises étaient ouvertes mais, ou bien je dirais «et» plus à discuter de cas en cas par rapport à des personnes que sur des principes alors que nous aimerions nous engager sur des principes pour pouvoir indiquer à telle personne : voilà la procédure à suivre, en une année ou en deux ans; il y aura soit une validation d'acquis, soit un module qui permettra d'avoir une reconnaissance. Donc, oui avec un petit mais.

Ensuite, ajuster de manière rapide et efficace les formations, c'est aussi oui avec un petit bémol dans la mesure où les formations, en fait, on ne peut pas faire n'importe quoi. On a des ordonnances de formation qui viennent de l'OFFT et, là, il y a un peu un paradoxe parce que ce sont les associations faîtières, donc les associations professionnelles, qui déterminent le cursus de formation et ce sont ensuite ces mêmes associations professionnelles qui indiquent qu'il y a un décalage entre ce qu'elles exigent à Berne et ce qu'elles observent sur le terrain. Donc, la mise en œuvre de nouvelles formations prend plus de temps que juste la possibilité de s'adapter, d'où la proposition que je faisais tout à l'heure, c'est de dire : c'est plus par des formations complémentaires, des modules ou des formations rapides mais plutôt à un public de personnes un peu plus âgées.

Dire aussi que, parfois, ce qu'on pense être une bonne idée ne se révèle pas être la quintessence dans la mesure où nous avions, l'année passée, souhaité ouvrir une AFP dans le domaine de l'horlogerie — parce qu'on était persuadé qu'il y aurait suffisamment de demandes — mais on n'a eu que trois ou quatre inscrits. Donc, on a renoncé à ouvrir la formation. Cette année, on propose encore une fois l'attestation de formation professionnelle dans le domaine de l'horlogerie et on n'a pas plus d'inscrits. Et, pourtant, ça se sait. Mais peut-être qu'on ne sait pas comment informer. Donc pour dire que, parfois, on offre la possibilité et il n'y a malheureusement pas le nombre suffisant pour que le cursus puisse être mis en œuvre.

On peut encore indiquer que, l'année prochaine, on va démarrer une formation modulaire dans le terminage en habillage horloger. Donc, quand je dis l'année prochaine, dès la rentrée scolaire 2011. Mais, là aussi, à voir si l'on aura suffisamment d'inscrits.

Pour clore cette brève liste de possibilités, indiquer aussi que, dans les postes à créer, c'est un débat qu'il y a lieu à avoir avec les entreprises, nous avons eu des contacts notamment avec le groupe Swatch. On souhaite que les postes soient de plus en plus à valeur ajoutée, ce qui semble devenir le cas, mais il arrive aussi que ce soient des petitesmains qui soient sollicitées et on nous dit – avec tout le respect que je porte aux coiffeuses – qu'une bonne coiffeuse débrouille suffira. Donc, c'est peut-être un peu loin de ce qu'on imagine nous, en disant qu'il faut absolument vite

mettre des formations adaptées en place parce que les gens ont besoin de compétences plus liées à la dextérité et à l'habileté qu'à un cursus de formation. Donc, parfois, il faut aussi jouer le jeu avec les entreprises de savoir exactement ce qu'elles veulent mais qu'elles aussi s'engagent à avoir des postes intéressants, variés et qui permettent une certaine carrière.

Donc, vous l'aurez compris, le Gouvernement est favorable au postulat, s'engagera dans les activités de sensibilisation, les formations courtes, les passerelles, comme je le disais, mais en faisant la distinction par rapport aux profils des jeunes ou des personnes en emploi ou sans emploi concernés. Je vous remercie de votre attention et vous invite à accepter le postulat.

Mme Viviane Keller (PS): Heureusement, ma lettre est brève. Juste pour vous dire que le groupe socialiste a décidé de soutenir le postulat no 304 parce que c'est vrai que la formation, c'est un domaine assez important.

Nous tenons toutefois à faire remarquer que le canton du Jura ne doit pas être un fournisseur de jeunes gens formatés pour l'industrie. La jeunesse jurassienne ne peut être un pion que l'on forme à la guise et au gré de la demande d'une industrie pas toujours encline à respecter ses engagements.

Il peut se révéler certaines fois être plus encombrant de se mettre au service d'un grand groupe industriel par exemple plutôt que de travailler d'une manière plus indépendante pour l'ensemble des entreprises du Canton.

Une réflexion du groupe a aussi été faite sur la création de formations courtes proposées dans ce postulat. La formation doit rester un acquis précieux pour assurer son avenir professionnel. Le groupe socialiste estime donc qu'elle ne doit pas se faire au rabais.

Dans les deux cas, rien ne dit que les entreprises jurassiennes vont engager plus de personnel du crû. Nous savons tous que, dans certaines régions du Jura, ce sont les salaires proposés qui rythment la provenance du personnel.

Nous invitons donc le Gouvernement à tenir compte de ces considérations au moment de la réalisation du postulat et je vous remercie de votre attention.

M. Edgar Sauser (PLR): Le groupe PLR est sensible aux besoins des entreprises en matière de personnel qualifié. Dans les domaines dont notre région s'est fait une spécialité, l'anticipation pour répondre aux besoins permet également d'assurer des débouchés intéressants aux jeunes en fin de formation. Diriger nos enfants dans des secteurs de l'économie où se profilent de nombreuses places de travail, c'est une assurance pour leur avenir.

Le groupe PLR partage donc largement le point de vue de l'auteur et soutiendra unanimement le postulat no 304. Je vous remercie de votre attention.

M. Jean-Pierre Petignat (CS-POP): Le député Michel Choffat veut sensibiliser les jeunes à l'attractivité des métiers techniques. Nous soutenons cette démarche.

Il propose également la création de formations techniques courtes et de passerelles pour assurer d'une manière rapide les besoins de l'industrie. Ces formations fragilisent les travailleurs professionnellement. Répondre aux besoins des entreprises, c'est une chose mais il faut surtout penser aux conditions de travail et salariales du personnel. Ces apprentissages au rabais ne sont pas souhaitables et, à long

terme, ils porteront préjudice à cette catégorie de salariés : ils ont peu d'avenir et de faibles débouchés. J'apprécie les réticences du Gouvernement dans ce domaine s'agissant de ce type de formation.

Le groupe CS-POP et Verts n'est pas favorable à cela pour ces simples ouvriers, comme le dit le député Choffat, qualificatif peu approprié en la matière.

Au vote, le postulat no 304 est accepté par 52 députés.

27. Résolution no 140 Mobilité et place de travail : à la Confédération de montrer l'exemple ! Damien Lachat (UDC)

Jusqu'à récemment, la Confédération menait une politique d'encouragement de la mobilité en motivant les citoyens à se déplacer, plus particulièrement pour leur travail.

Mais, dernièrement, le Conseil fédéral a changé son fusil d'épaule et veut faire payer toujours plus les personnes qui pendulent, avec un impact non négligeable en ce qui concerne les régions excentrées, comme le Jura. Les différents projets vont de l'augmentation des taxes sur les moyens de transport privés, des tarifs différenciés et en augmentation pour les abonnements de transport public ou encore la diminution des déductions d'impôts pour les déplacements.

En tant qu'employeur, la Confédération compte environ 36'000 employés, dont le lieu de travail, pour la plupart, se situe à Berne et à sa périphérie. Ce qui est difficilement compréhensible, c'est le fait de vouloir diminuer la mobilité tout en voulant garder une certaine représentativité linguistique et culturelle au sein de son administration.

En persistant dans cette voie, l'impact sur les régions excentrées, comme l'est notre Canton, serait très important pour des milliers de travailleurs pendulaires. De plus, au vu des difficultés de logements auxquelles doivent déjà faire face les grands centres urbains, il leur serait impossible d'absorber un exode des pendulaires qui voudraient se rapprocher de leur lieu de travail.

En suivant le raisonnement, il serait donc normal, en contrepartie, que l'Etat, en tant qu'employeur, montre l'exemple en décentralisant ses services dans les cantons afin de rapprocher les places de travail des lieux de résidence. On pourrait imaginer une distribution comme celle du Conseil national, qui tient compte de la population, tout en assurant un minimum aux petits cantons. Pour notre Canton par exemple, ceci représenterait environ 360 emplois.

Au vu de ce qui précède, le Parlement jurassien demande au Conseil fédéral de décentraliser équitablement ses offices dans les différents cantons afin que ceux-ci puissent bénéficier de places de travail locales.

M. Damien Lachat (UDC) : Depuis maintenant quelques années, les usagers des transports publics ou privés, et tout particulièrement les pendulaires, sont dans le collimateur du Département fédéral des Transports.

De nombreux projets sont en discussion, que ce soit pour les utilisateurs du train ou les automobilistes. On peut citer en vrac : hausse des taxes sur le carburant, hausse du prix de la vignette ou, plus problématique en ce qui concerne les transports publics, des surtaxes pendant les heu-

res de pointe; plus globalement encore, une hausse des prix des tarifs de 20 % à 30 % dans les cinq ans à venir. Sans parler du fait que la Confédération veut également faire passer à la caisse les cantons et veut réduire les crédits d'engagement dans de nombreux projets, comme par exemple ceux pour la protection contre le bruit.

Rappelons que la Suisse peut se targuer de posséder le réseau ferré le plus dense du monde et les transports publics les mieux organisés de la planète. La réalité démographique, topographique et économique de notre pays fait qu'il est important de desservir toutes les régions à des prix avantageux.

Si la poursuite de cette politique semble une évidence, les attaques contre la mobilité sont un danger pour les régions excentrées comme l'est notre Canton. Ne trouvant pas une palette complète en termes de service ou d'emploi, les Jurassiens sont contraints de se déplacer souvent, particulièrement pour leur travail.

Taxée ou surtaxée, la mobilité fait courir le risque pour notre région de voir les personnes voulant se rapprocher de leur lieu de travail quitter le Canton, entraînant des effets négatifs en termes de population et de rentrées fiscales. De plus, les grands centres urbains arrivent déjà aujourd'hui à saturation dans le domaine des logements par exemple.

L'une des solutions envisageables pour éviter ce déplacement de population est la création de places de travail locales et diversifiées. Si la Confédération persiste dans la voie actuelle, elle devrait en toute logique également montrer l'exemple dans ce domaine. Avec ses 36'000 employés, elle possède une grande diversité d'emplois dans tous les domaines. Malheureusement, la quasi-totalité de ces places se trouvent à Berne ou dans sa périphérie.

Si l'Etat fédéral veut diminuer la mobilité, tout en faisant la promotion de la diversité culturelle et linguistique au sein de ses services, elle se doit d'offrir des places de travail locales.

La proposition faite dans cette résolution va dans ce sens, en proposant de décentraliser équitablement les offices fédéraux dans les cantons. Même si la clé de répartition reste à définir, je donne une piste dans le texte déposé. Dans le cas cité, le Jura aurait droit à plusieurs centaines de place de travail.

En acceptant cette résolution, vous donnez un signe fort prouvant que les cantons excentrés ne sont pas prêts à être les laissés-pour-compte de l'appétit gargantuesque des grands centres urbains.

Chers collègues, ne l'oublions pas, le Jura et la Romandie en général ne sont pas dans les priorités du développement des investissements en termes d'infrastructures routières ou ferroviaires; les promesses faites dans le cadre de Rail 2000 sont là pour le prouver. Merci donc de votre soutien.

M. Philippe Receveur, président du Gouvernement : Je pense que la question qui est soumise ici, cette résolution, porte sur un objet d'intérêt pour le Gouvernement jurassien, dans lequel il s'engage d'ores et déjà, pas seulement pour des questions de transport mais pour des questions de fédéralisme bien compris, de fédéralisme équilibré.

Bien sûr, on peut prendre l'aspect développement économique ou apport de travail. La Confédération pourrait être considérée comme ayant des devoirs envers les différents membres qui la composent. Mais, bien entendu, vous aurez compris aussi que, pour le canton du Jura, une hypothèse comme celle-là n'est pas celle qu'il privilégie en tout premier lieu pour développer sa propre économie, même si cela peut représenter des éléments extrêmement intéressants.

Et c'est juste que les services, dans le canton du Jura, sont un domaine en faveur desquels nous devons encore faire un certain nombre d'efforts. Traditionnellement, ils ont tendance à se développer d'abord autour de pôles d'excellence constitués par l'industrie, prépondérante dans le canton du Jura vous le savez, en moyenne deux fois plus importante qu'ailleurs. Mais l'apport d'une administration, par exemple fédérale, pourrait être déterminant et nous y pensons très fort.

Nous avons rencontré le Conseil fédéral lorsqu'il est venu siéger in corpore à Delémont, contexte dans lequel nous avons saisi l'occasion de rappeler les attentes des Jurassiens dans ce domaine-là.

Le Gouvernement jurassien a également engagé un délégué aux affaires jurassiennes et fédérales pour exister plus et exister mieux sur la scène fédérale, de même que nous avons pris en considération la position du Jura dans les réseaux auxquels il veut s'insérer, dans la centralité qu'il essaie de se construire et dans la relation par conséquent qu'il a, qu'il peut avoir avec la Confédération, notamment sous l'angle d'apport de travaux décentralisés ou plutôt d'offices décentralisés.

Donc, cet élément est pris en compte. Nous aurons l'occasion d'en parler plus en détail lorsqu'il s'agira pour le Gouvernement de s'exprimer sur son programme de législature. Je ne voudrais pas anticiper mais on est dans un des éléments qui permettent de mettre le Jura en visibilité, un des éléments sur lesquels nous entendrons déployer une activité parce que nous considérons qu'avec d'autres, elle est susceptible de diversifier l'offre dans le canton du Jura et que la Confédération, c'est vrai, doit être considérée comme ayant, à ce sujet-là, un certain nombre de devoirs que nous entendons lui rappeler.

Le Gouvernement ne peut donc que s'associer à la résolution qui vous est proposée aujourd'hui.

Au vote, la résolution no 140 est acceptée par 45 députés.

Le président : Nous faisons maintenant la pause de midi. Nous reprendrons à 14 heures.

(La séance est levée à 12.05 heures.)